



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9498^e séance

Vendredi 8 décembre 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidents : M. De la Gasca López Domínguez/M. Montalvo Sosa (Équateur)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. França Danese
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 6 décembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/962)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 6 décembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/962)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Égypte, de l'Indonésie et d'Israël et la représentante du Qatar à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M^{me} Hedda Samson, Chargée d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/962, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 décembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité en réponse à ma lettre datée du 6 décembre sur la situation à Gaza et en Israël (S/2023/962).

(l'orateur poursuit en anglais)

J'ai écrit au Conseil de sécurité en invoquant l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, car nous sommes à un point de rupture. Le risque d'assister à l'effondrement total du système d'aide humanitaire à Gaza est élevé, ce qui aurait des conséquences dévastatrices. Nous craignons qu'il n'en résulte une rupture complète de l'ordre public et

un accroissement des pressions provoquant des déplacements massifs de population vers l'Égypte. Je crains que les conséquences ne soient désastreuses pour la sécurité de l'ensemble de la région. Nous voyons déjà des retombées en Cisjordanie occupée, au Liban, en Syrie, en Iraq et au Yémen. De mon point de vue, il y a clairement un risque majeur d'aggravation des menaces qui pèsent sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le risque d'effondrement du système humanitaire est fondamentalement lié à l'absence totale de sécurité pour notre personnel à Gaza, ainsi qu'à la nature et à l'intensité des opérations militaires, qui limitent considérablement l'accès aux personnes qui en ont désespérément besoin. La menace qui pèse sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies à Gaza est sans précédent. Plus de 130 de mes collègues ont déjà été tués, souvent avec leurs familles. Il s'agit de la plus grande perte en vies humaines enregistrée dans l'histoire de l'Organisation. Certains membres de notre personnel emmènent leurs enfants au travail pour être sûrs qu'ils vivront ou mourront ensemble.

Des collègues ont partagé des messages déchirants de membres du personnel implorant de l'aide. Le Secrétaire général adjoint du Département de la sûreté et de la sécurité m'a fait savoir que, hormis l'évacuation, tous les autres moyens d'atténuer les risques pour le personnel à Gaza étaient inenvisageables en raison de l'évolution du conflit. Je ne saurais trop insister sur le fait que l'ONU est totalement déterminée à rester sur place et à venir en aide à la population de Gaza. Je rends hommage aux travailleurs humanitaires héroïques qui restent dévoués à leur mission en dépit des dangers immenses qui pèsent sur leur santé et leur vie. Mais la situation devient tout simplement intenable.

Dans sa résolution 2712 (2023), le Conseil demande « l'intensification de la fourniture de ces articles pour satisfaire les besoins humanitaires de la population civile, tout particulièrement des enfants » (*par. 4*). J'ai le profond regret d'informer le Conseil que, dans les conditions actuelles sur le terrain, il est devenu impossible de s'acquitter de ce mandat. Les conditions nécessaires au bon acheminement de l'aide humanitaire ne sont plus réunies. Le point de passage de Rafah n'a pas été conçu pour accueillir des centaines de camions et s'avère un important goulet d'étranglement. Cependant, même si des fournitures en quantités suffisantes étaient autorisées à entrer dans Gaza, l'intensité des bombardements et des hostilités, les restrictions à la liberté de circulation imposées par Israël, les pénuries de carburant et l'interruption des communications empêchent les organismes des Nations Unies et leurs partenaires de venir en aide à la plupart des personnes qui en ont besoin.

Entre le 3 et le 5 décembre, soit les deux jours qui ont précédé ma lettre, les Nations Unies n'ont pu distribuer de l'aide que dans une seule des cinq provinces de Gaza, celle de Rafah. Ailleurs, l'accès était impossible. Les gens sont désespérés, ils ont peur et ils sont en colère. Dans certains cas, cette colère est même dirigée contre notre personnel.

Tout cela a lieu sur fond de cauchemar humanitaire qui s'aggrave à toute vitesse.

Premièrement, la protection des civils n'est pas assurée comme il convient. Plus de 17 000 Palestiniens auraient été tués depuis le début des opérations militaires israéliennes, dont plus de 4 000 femmes et de 7 000 enfants. Il est fait état de dizaines de milliers de blessés et de nombreuses personnes disparues, qui se trouvent probablement sous les décombres. Tous ces chiffres s'accroissent de jour en jour.

Les attaques aériennes, terrestres et maritimes sont intensives, ininterrompues et généralisées. Jusqu'à présent, elles auraient touché 339 établissements scolaires, 26 hôpitaux, 56 installations sanitaires, 88 mosquées et trois églises. Selon certaines informations, plus de 60 % des logements de Gaza auraient été détruits ou endommagés, ce qui représente environ 300 000 maisons et appartements. Quelque 85 % des habitants ont été forcés de quitter leur foyer. La population gazaouite est poussée à se déplacer comme dans un flipper humain, ricochant entre des parois qui se resserrent constamment vers le sud, sans les moyens de base nécessaires à sa survie.

Or, aucun endroit n'est sûr à Gaza. Au moins 88 abris de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont été atteints, et ces attaques ont fait plus de 270 morts et plus de 900 blessés. Ces abris sont surpeuplés et insalubres. Des gens y soignent des blessures ouvertes. Des centaines de personnes font la queue pendant des heures pour prendre une douche ou aller aux toilettes. Des familles qui ont tout perdu dorment à même le sol, sur du béton, portant les mêmes vêtements depuis deux mois. Des dizaines de milliers de Palestiniens sont arrivés à Rafah ces derniers jours, et les abris débordent. Nombre de familles déplacées, qui comptent parmi elles des enfants, des personnes âgées, des femmes enceintes et des personnes en situation de handicap, dorment dans la rue et dans d'autres espaces publics de la ville.

Deuxièmement, les Gazaouites n'auront bientôt plus de quoi se nourrir. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), il y a un sérieux risque de famine. Dans le nord de Gaza, 97 % des ménages ne mangent pas à

leur faim. Dans le sud, c'est le cas de 83 % des déplacés. La moitié de la population du nord et plus d'un tiers des déplacés au sud sont affamés. Même les réserves alimentaires du Programme alimentaire mondial arrivent à épuisement. Dans le nord, 9 personnes sur 10 ont déjà passé au moins une fois 24 heures sans manger. Le dernier moulin à farine qui fonctionnait encore à Gaza a été détruit le 15 novembre. Le PAM a déjà fourni une aide alimentaire et pécuniaire à des centaines de milliers de personnes dans tout Gaza, depuis le début de la crise, et il est prêt à intensifier ses opérations. Toutefois, cela suppose un accès effectif à toutes les personnes dans le besoin et au moins 40 camions chargés de denrées alimentaires par jour, soit plusieurs fois le nombre actuel.

Troisièmement, le système de santé de Gaza est en train de s'effondrer, alors que les besoins montent en flèche. Au moins 286 agents de santé ont été tués. Les hôpitaux subissent des bombardements intensifs, au point qu'ils ne sont plus que 14 sur 36 à prodiguer des soins, et parmi eux, trois apportent simplement les premiers secours, tandis que les autres ne fonctionnent que partiellement. L'hôpital européen de Gaza, l'un des deux grands hôpitaux du sud de Gaza, compte 370 lits. Il accueille actuellement un millier de patients et, selon les estimations, à peu près 70 000 personnes qui sont venues y chercher refuge. Il y a de graves pénuries de médicaments, de produits sanguins et de fournitures médicales. Le carburant nécessaire au fonctionnement des hôpitaux est sévèrement rationné. Beaucoup de patients sont traités à même le sol et sans anesthésie. Alors que des personnes présentant des blessures potentiellement mortelles continuent d'arriver, les services sont pleins à craquer et le personnel ne sait plus où donner de la tête. Parallèlement, l'insalubrité des abris et le manque criant de nourriture et d'eau se traduisent par l'augmentation du nombre d'infections respiratoires et de cas de gale, de jaunisse et de diarrhée.

Tout ce que je viens de décrire représente une situation sans précédent qui m'a amené à prendre la décision sans précédent d'invoquer l'Article 99, pour exhorter les membres du Conseil de sécurité à faire pression pour éviter une catastrophe humanitaire et demander qu'un cessez-le-feu soit déclaré.

Nous savons tous qu'Israël a lancé son opération militaire en réponse aux attaques terroristes abominables perpétrées le 7 octobre par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens. J'ai condamné ces attaques sans réserve. Je suis révolté par les actes de violence sexuelle qui ont été rapportés. Rien ne peut justifier le fait de tuer délibérément quelque 1 200 personnes, dont 33 enfants, d'en blesser des milliers d'autres et de prendre des

centaines d'otages. Environ 130 otages sont toujours en captivité. J'appelle à leur libération immédiate et sans condition, et je demande qu'ils soient traités avec humanité et reçoivent des visites du Comité international de la Croix-Rouge jusqu'à ce qu'ils soient relâchés.

Cependant, les horreurs commises par le Hamas ne sauraient justifier le châtement collectif de la population palestinienne. Les tirs aveugles de roquette du Hamas contre Israël et son utilisation des civils comme boucliers humains sont contraires aux lois de la guerre, mais ce comportement n'absout pas Israël de ses propres violations. Le droit international humanitaire comprend le devoir de protéger les civils et de respecter les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Le droit de la guerre dispose par ailleurs que les besoins de première nécessité des civils doivent être satisfaits, notamment par l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Le droit international humanitaire ne peut pas s'appliquer de manière sélective. Il s'impose à toutes les parties de la même manière et à tout moment, et l'obligation de le respecter n'est pas fondée sur la réciprocité.

Le peuple de Gaza est au bord de l'abîme. La communauté internationale doit tout faire pour mettre fin à son calvaire. Je demande instamment au Conseil de n'épargner aucun effort pour faire pression et obtenir un cessez-le-feu humanitaire immédiat, la protection des civils et l'acheminement de toute urgence d'une aide humanitaire vitale.

Alors que nous essayons de régler la crise actuelle, nous ne devons pas perdre de vue la seule option viable pour un avenir pacifique : la solution des deux États, sur la base des résolutions de l'ONU et du droit international, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Cela est indispensable pour les Israéliens, les Palestiniens, et pour la paix et la sécurité internationales. Le monde et l'histoire nous regardent. Il est temps d'agir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à New York, Monsieur le Président, et à vous féliciter, et votre pays avec vous, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je salue aussi la présence du Secrétaire général parmi nous et sa position fondée sur les principes telle que reflétée dans la lettre (S/2023/962) qu'il vous a récemment adressée, de même que la déclaration limpide et conforme aux principes qu'il vient de prononcer devant

nous. Je le remercie d'être des nôtres, de ce qu'il a dit et des choses dont nous espérons qu'elles seront mises en œuvre à compter de maintenant. Vous êtes, Monsieur le Président, le troisième Président du Conseil à prendre ses fonctions depuis qu'Israël a commencé ses bombardements en tapis de la bande de Gaza. Nous espérons qu'en ce jour, et sous votre présidence, le Conseil sera enfin en mesure d'appeler à un cessez-le-feu immédiat.

Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général de ses efforts inlassables, de la clarté de son discours et de s'être acquitté de sa mission sacrée de parler haut et fort pour défendre la Charte des Nations Unies et la protection des civils en appelant, comme il l'a fait très tôt et sans cesse depuis lors, à un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Qu'il me soit également permis de remercier, à travers lui, l'ONU de l'action humanitaire qu'elle accomplit. L'ONU est la cible d'attaques ignobles parce qu'elle honore le mandat que lui ont confié les États Membres. Il appartient aux États Membres de rejeter et de mettre un terme à ces attaques, en particulier à l'heure où le personnel des Nations Unies sur le terrain en est lui aussi victime, beaucoup de ses membres ayant été tués, blessés ou déplacés.

En deux mois, Israël a tué 17 000 Palestiniens, dont 7 000 enfants. Il a blessé plus de 40 000 Palestiniens. Il a déplacé 1,9 million de Palestiniens. Il a détruit deux tiers des habitations. Il a attaqué, assiégé, détruit et pratiquement mis hors d'usage tous les hôpitaux. Il a bombardé les boulangeries. Il a visé des abris de l'ONU. Il a attaqué des journalistes. Il a coupé l'électricité. Il a entravé l'aide et l'accès humanitaires par tous les moyens possibles. Tout le monde est censé faire comme si cette agression ne visait pas la destruction du peuple palestinien dans la bande de Gaza, alors qu'elle assiège et bombarde notre peuple et le prive de tout ce dont il a besoin pour vivre. Je ne cesse de lire dans les médias qu'Israël n'a aucun objectif de guerre clair. Doit-on feindre d'ignorer que l'objectif est le nettoyage ethnique de la bande de Gaza, la dépossession et le déplacement forcé du peuple palestinien, quand autant de représentants israéliens n'ont pu s'empêcher de l'admettre ?

Quiconque s'oppose à la destruction et au déplacement du peuple palestinien doit être favorable à un cessez-le-feu immédiat. Lorsque le Conseil refuse d'appeler à un cessez-le-feu, il refuse d'appeler au seul moyen de faire cesser les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. C'est ainsi qu'Israël mène la guerre : en commettant des atrocités. Le Conseil peut continuer à lui demander de protéger les civils, de respecter le droit de la guerre et de laisser entrer l'aide humanitaire, il continuera à se moquer des membres, à les mystifier, à les forcer à

discuter du nombre de camions pendant que les populations restent privées de nourriture, d'eau et de médicaments. Il continuera à dire au Conseil que si la population avait écouté son appel à se rendre au sud, elle y aurait été en sécurité, mais il la bombarde aussi dans le sud. Et maintenant, il explique au Conseil qu'il crée des zones de sécurité imaginaires, alors même qu'il continue à tuer des gens partout. Il expliquera au Conseil que la totalité de Gaza est une cible militaire, que tous les habitants de Gaza peuvent être tués, puisqu'ils sont soit des terroristes, soit des boucliers humains. Ça suffit ! Ils se moquent du Conseil ; ils mènent les membres du Conseil en bateau. Le Conseil doit se réveiller et regarder la réalité en face. Si deux mois de déshumanisation, de mensonges et de massacres ne suffisent pas à faire comprendre au Conseil le projet d'Israël, que faudra-t-il pour l'en convaincre ? Quelles que soient les bonnes intentions ou la sincérité des efforts des membres, l'heure de vérité a sonné, comme l'a déclaré à juste titre le Secrétaire général il y a quelques minutes.

Face à de telles atrocités, la honte n'est pas du côté de ceux qui appellent à un cessez-le-feu, c'est ceux qui s'y refusent qui en sont couverts. L'objectif d'Israël est clair : forcer la population au départ. Certains ont beau dire et répéter que cela n'arrivera pas, tous les éléments confirment que nous avons raison depuis le tout premier jour. Nous avons dit au Conseil qu'ils rendraient Gaza invivable pour tous ; qu'ils déplaceraient les habitants ; qu'ils les chasseraient vers le sud et les tueraient au passage ; et qu'ils finiraient par lancer une attaque généralisée contre le sud afin d'expulser la population. Quand les faits nous donnent raison, personne ne devrait persister à se dire favorable à la poursuite de cette guerre tout en condamnant ses véritables objectifs. Cette guerre fait partie de l'assaut visant à éliminer le peuple palestinien en tant que nation et à éteindre la question de la Palestine. Si les membres ne partagent pas cet objectif, ils doivent s'opposer à la guerre.

La personne qui dirige cet assaut est prête à sacrifier le peuple palestinien et le peuple israélien pour assurer égoïstement sa propre survie politique, et c'est un ennemi juré de la solution des deux États. Sa vie tout entière a été consacrée à l'anéantissement du peuple palestinien et de la paix. Il cherche l'occasion de porter un coup d'arrêt définitif aux aspirations nationales du peuple palestinien et aux aspirations à la paix entre Palestiniens et Israéliens. Cette guerre est celle de Netanyahu. C'est la guerre de la coalition extrémiste au pouvoir en Israël. Personne ne devrait rester pris dans cet engrenage. Son objectif n'est pas la sécurité ; son objectif est d'empêcher à jamais toute perspective d'indépendance palestinienne et de paix. Ces intentions apparaissent clairement dans la bande de

Gaza et en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est. Personne ne devrait mettre en doute le caractère criminel de cet assaut. Personne ne devrait prétendre que ceux qui lancent des bombes partout se soucient le moins du monde des personnes retenues en captivité. Personne ne devrait prétendre que cette guerre vise le Hamas, alors que ses victimes sont presque toutes des civils et que 70 % des personnes tuées sont des femmes et des enfants.

Des otages sont détenus par Israël pour terroriser notre peuple et faire pression sur lui : des enfants, des femmes et des hommes de tous âges, qui se comptent par milliers. Il s'agit notamment des personnes enlevées ces derniers jours à Gaza, humiliées et exhibées dans les rues, pratiquement dévêtues. Nous avons 2 millions d'otages dans la bande de Gaza. Nos civils sont régulièrement attaqués. Notre sécurité et notre existence même sont en péril. Sommes-nous autorisés à agir comme Israël ?

Le droit doit être respecté pour tout le monde et s'appliquer à tout le monde. Ce même droit protège toutes les vies civiles. Il n'existe pas de hiérarchie entre les races, les croyances ou les nationalités. Personne ne devrait prendre l'exemple des horreurs de la Seconde Guerre mondiale pour justifier les horreurs commises aujourd'hui contre le peuple palestinien. Tout ce que nous avons construit, en tant qu'humanité, après la Seconde Guerre mondiale avait pour objectif d'empêcher ces horreurs. Elles ont maintenant lieu à Gaza, contre le peuple palestinien, et s'affichent sur les écrans du monde entier, pourtant les criminels de guerre qui en sont les instigateurs sont sans scrupule. Au lieu d'être accusés, ils accusent tout le monde, s'en prennent à tout le monde. Le Secrétaire général n'y échappe pas, lui qui s'acquitte de sa mission sacrée et applique la Charte des Nations Unies. Ils s'en prennent aux États qui refusent d'être complices de tels crimes, y compris leurs alliés. Ils attaquent les fonctionnaires des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires et de défense des droits humains qui s'acquittent de leur devoir dans les circonstances les plus périlleuses.

Ils harcèlent et intimident tous ceux qui défendent la primauté du droit international, convaincus qu'il existe un droit international qui ne s'applique qu'à eux et qui leur permet de commettre des atrocités. Comment peut-on permettre que cela continue ? Ce n'est pas possible. Cela ne devrait pas l'être. Il faut que ça s'arrête. L'exceptionnalisme israélien doit cesser, il doit prendre fin maintenant. Il faut arrêter de réécrire le droit international pour l'adapter aux crimes israéliens et cesser d'appeler au respect du droit international tout en soutenant un assaut qui l'a foulé aux pieds.

Le peuple palestinien ne mourra pas en silence. Le peuple palestinien ne disparaîtra pas en vain. Le peuple palestinien mérite le respect – chaque peuple le mérite, mais nous avons mérité le nôtre. Nous avons payé le plus lourd tribut qui soit pour l’obtenir et nous avons survécu à toutes les tentatives d’anéantissement depuis plus d’un siècle, avec nos très maigres moyens. Qu’on fasse preuve de respect à notre égard non pas en paroles, mais en actes. Qu’on respecte nos vies et nos droits.

Il s’agit d’un moment historique à propos duquel il sera demandé un jour à chacun quelle était alors sa position, ce qui déterminera la véritable nature de chaque personne et ce qu’elle défend vraiment. L’ensemble du droit international repose sur un principe : rien ne saurait justifier la commission d’atrocités. Il s’agit ici d’une agression atroce. Face à de telles horreurs, demander leur cessation n’est un droit pour personne, mais bien une obligation pour tous.

Il est impératif de sauver des vies. Il faut sauver nos vies et les leurs. Il faut entendre l’appel lancé par des milliards de personnes aux quatre coins de la planète, par une écrasante majorité d’États du monde entier. Nous devons nous laisser porter par l’instinct humain le plus noble, celui de la préservation de la vie. Le Conseil n’a pas de rôle plus important que celui de sauver la vie de civils et 2,3 millions de Palestiniennes et de Palestiniens luttent pour leur survie en ce moment même, jour après jour. Qu’on nous vienne en aide. Qu’on leur fasse savoir et qu’on leur montre que l’aide est en chemin.

Nous appelons le Conseil, au nom de l’humanité, au nom de la justice, au nom de la paix, à voter pour un cessez-le-feu en appuyant le projet de résolution présenté par les Émirats arabes unis, en leur qualité de représentant arabe au Conseil de sécurité. Nous remercions les pays du monde entier qui s’en sont portés coauteurs.

Ce qui se passe aujourd’hui en Palestine et ce qu’il adviendra ensuite seront déterminants pour l’avenir de notre région et auront une incidence sur nos relations et sur la manière dont nous nous percevons les uns les autres dans le monde entier pour les générations à venir. Le moment est venu de faire preuve de courage et d’agir de manière décisive. Le moment est venu d’intervenir. Le temps presse. Le Conseil doit agir, et il doit agir maintenant.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d’Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Ces derniers temps, le monde a été témoin de guerres brutales et d’effusions de sang. Il y a près de deux ans, la paix qui régnait

en Europe a été mise à mal pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale. La Russie a envahi l’Ukraine et le monde entier en a ressenti les effets. Tous les pays du monde ont subi une hausse des prix des denrées alimentaires et de l’énergie. Les chaînes d’approvisionnement ont été profondément perturbées et le risque d’une guerre mondiale est devenu une réalité terrifiante. Pourtant, étonnamment, l’Article 99 n’a pas été invoqué. Il en va de même pour les milliers de personnes tuées au Yémen, ou pour la façon dont le régime meurtrier d’Al-Assad en Syrie a continué à massacrer son propre peuple, notamment en ayant recours à des armes chimiques. Dans chacun de ces conflits – et j’ai d’autres exemples – des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes ont été tuées, des millions ont été déplacées, mais pas une seule fois, pas même une seule fois, l’Article 99 de la Charte des Nations Unies n’a été invoqué. La guerre en Ukraine ne constitue-t-elle pas une menace pour la paix et la sécurité internationales ? Les millions de Syriennes et de Syriens déplacés et les enfants dont les cadavres ont été retrouvés l’écumé aux lèvres à Douma ne symbolisent-ils pas une menace pour la stabilité régionale ? Le fait de voir des milliers d’enfants yéménites périr à la guerre, tandis que des dizaines de milliers d’autres meurent de faim, n’est-il pas suffisant pour invoquer l’Article 99 ?

Malgré les énormes répercussions mondiales d’autres conflits et des menaces bien plus pressantes pour la paix et la sécurité internationales, la guerre défensive d’Israël contre le Hamas, une organisation terroriste désignée comme telle, a été l’élément déclencheur du recours à l’Article 99. L’ironie est que la stabilité régionale et la sécurité tant des Israéliens que des Gazaouites ne pourront être assurées qu’une fois le Hamas éliminé, et pas une minute avant. La véritable voie pour garantir la paix passe donc par le soutien à la mission menée par Israël, et certainement pas par un appel au cessez-le-feu.

Deuxièmement, pour ceux de mes collègues qui appellent à un cessez-le-feu, il est impératif de rappeler les faits. Le 6 octobre, un cessez-le-feu était en place, mais le 7 octobre, le Hamas l’a rompu lorsque sans provocation aucune ses milliers de nazis ont mené une incursion en Israël. Ces terroristes du Hamas ont perpétré un massacre sans précédent depuis l’Holocauste. Ils ont violé des femmes et des filles, décapité des bébés, brûlé vives des familles entières et pris 250 otages, allant de nourrissons à des personnes âgées. Après les atrocités du 7 octobre, Israël s’est engagé à éliminer les capacités du Hamas dans le seul but de garantir que de telles horreurs ne puissent plus jamais se reproduire. Si le Hamas n’est pas éradiqué, de pareilles infamies se reproduiront. Les responsables du

Hamas ont déclaré publiquement à maintes reprises que le 7 octobre n'était qu'une répétition et qu'ils continueraient à perpétrer des atrocités encore et encore.

Le Hamas est responsable d'une terreur inhumaine contre le peuple israélien. Il dirige Gaza d'une main de fer, obligeant les Gazaouites à vivre dans la pauvreté, privés de leurs droits humains les plus élémentaires. Le Hamas exploite l'aide internationale pour alimenter sa machine de guerre. Et demander un cessez-le-feu, c'est précisément s'assurer que cela continue. Un cessez-le-feu signifie que les souffrances de toutes et tous perdureront. Un cessez-le-feu consolide le contrôle du Hamas sur Gaza, mais surtout, l'appel au cessez-le-feu envoie un message clair : le Hamas est pardonné pour ses atrocités commises délibérément et la communauté internationale donne son feu vert à l'oppression des habitants de Gaza par le Hamas.

Le Hamas, comme toute entité terroriste, ne réagit que lorsque son existence est menacée. En l'absence d'une pression militaire sur le Hamas, aucun effort diplomatique ne parviendra à obtenir la libération des otages. Est-ce cela que le Conseil souhaite – que le Hamas poursuive à jamais son règne de terreur, que les otages, parmi lesquels des femmes et des enfants, ne quittent jamais Gaza ? Le Hamas n'autorise même pas la Croix-Rouge à leur rendre visite. Son scénario est clair. Demander un cessez-le-feu, c'est suivre ce scénario. Le Hamas sait qu'il ne peut pas vaincre Israël sur un champ de bataille classique. C'est pourquoi il prend pour cible et assassine des civils. Il cherche à terroriser la population israélienne et à nous chasser de notre patrie par la peur.

Mais la stratégie vicieuse du Hamas consiste également à entraîner la mort de nombreux civils gazaouites. C'est pour cette raison que le Hamas se dissimule derrière et sous la population civile. C'est pourquoi il utilise les hôpitaux comme couverture et les écoles comme caches d'armes, notamment les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le Hamas veut maximiser le nombre de victimes civiles, coopter l'ONU pour qu'elle fasse pression sur Israël afin qu'il proclame un cessez-le-feu et permette au Hamas de survivre et de poursuivre son règne de terreur. Le Hamas sait que plus il y aura de victimes civiles, plus la communauté internationale fera pression sur Israël. C'est pourquoi il invente également de toutes pièces des chiffres concernant le nombre de morts, qui sont pris ici pour argent comptant, sans que l'ONU déploie de réels efforts pour les vérifier. Selon le Ministère de la santé du Hamas, cette guerre n'a coûté la vie à pratiquement aucun terroriste, mais seulement à des femmes et à des enfants.

C'est ce même organe qui a accusé à tort Israël d'avoir fait 500 victimes à l'hôpital Ahli, alors qu'en vérité, le nombre de victimes était nettement inférieur, et que c'est le Jihad islamique palestinien qui en porte la responsabilité.

Je serai très clair. Les chiffres sur lesquels les membres du Conseil fondent leurs discussions sont diffamatoires et donnent une image très déformée de la réalité. Le Hamas a construit des bases terroristes à l'intérieur des installations médicales et sous celles-ci. Cela a été prouvé. Il entropose des roquettes et des fusils d'assaut dans les chambres d'enfants. Hier encore, le Hamas a tiré 12 roquettes sur Israël depuis une zone affectée à l'aide humanitaire dans le sud de Gaza. Des roquettes ont été tirées à quelques mètres seulement de tentes occupées par des Gazaouites évacués. Le Hamas utilise les habitants de Gaza comme boucliers humains dans l'espoir que le nombre de victimes civiles augmente et que l'ONU appelle à l'instauration d'un cessez-le-feu. Voulons-nous être les acteurs du spectacle soigneusement mis en scène par le Hamas ? Il est toujours plus facile de faire pression sur une démocratie respectueuse du droit que sur des terroristes qui ne reconnaissent même pas l'existence du droit international. Mais est-ce là la façon la plus juste et la plus appropriée de garantir la sécurité ? Bien sûr que non. Il s'agit du scénario de mort du Hamas. Nous prions les membres du Conseil de ne pas consentir à y jouer un rôle. Le Hamas est à l'origine de la situation à Gaza. Pourtant, il n'est nullement tenu de répondre de ses méfaits. Pourquoi l'ONU et ses organes ne tiennent-ils pas le Hamas pleinement responsable de ses actes ? Les Gazaouites doivent connaître la vérité. Ils doivent l'entendre de la bouche des membres du Conseil. C'est le seul moyen de provoquer à Gaza un changement émergeant de la base.

Le Hamas n'a pas seulement violé le cessez-le-feu le 7 octobre, il a fondamentalement violé la récente pause humanitaire. La semaine dernière, une pause était en vigueur. L'accord était clair. Pour chaque groupe de 10 otages libérés, la pause serait prolongée de 24 heures. Des centaines de camions chargés d'aide sont entrés à Gaza. L'acheminement de carburant a été autorisé et continue de l'être. Les enfants blessés et leurs familles ont été évacués pour être soignés. Des hôpitaux de campagne ont été mis en place et continuent de l'être, et Israël a complètement interrompu toutes ses opérations militaires. Israël a demandé la libération quotidienne de 10 femmes et enfants retenus en otage après avoir été sauvagement arrachés à leurs foyers et capturés lors d'un festival en faveur de la paix. Alors que nous avons respecté notre part de l'accord, et même dépassé les quotas d'aide, le Hamas l'a violé non pas une fois, mais à plusieurs reprises. Quinze

minutes après le début de la pause, le Hamas a fait pleuvoir les roquettes sur Israël. Au cours des huit jours qui ont suivi, le Hamas a mené des attaques à l'arme à feu, fait exploser des engins explosifs improvisés et tiré des missiles antichars. Le Hamas a violé la pause à maintes reprises, tandis qu'Israël l'a respectée.

Le Hamas n'a pas seulement violé l'accord en attaquant les soldats israéliens, mais il a violé l'accord relatif à la libération des otages. Il a séparé des mères de leurs enfants. Il a refusé de libérer toutes les femmes et tous les enfants comme cela avait été convenu. Aujourd'hui, 138 personnes sont toujours retenues en otage à Gaza, et le Hamas n'a même pas autorisé la Croix-Rouge à les approcher pour faire parvenir à leurs familles les preuves de vie les plus élémentaires. Il s'agit là d'un crime de guerre odieux. Le Hamas a rompu la pause en refusant de respecter les conditions de l'accord sur la libération des otages, puis a fait pleuvoir les roquettes sur des villes et villages israéliens, en prenant une nouvelle fois pour cible des civils israéliens.

Comment se fait-il que ceux qui appellent aujourd'hui à un cessez-le-feu n'exigent pas du Hamas qu'il mette immédiatement fin à toutes ses activités terroristes ? Pourquoi ne se réveillent-ils que maintenant, alors qu'ils n'ont pas réagi lorsque le Hamas a provoqué l'effondrement de la pause précédente ? Si le Conseil souhaite l'instauration d'un cessez-le-feu, il doit commencer par l'exiger du Hamas, la partie qui a violé les deux précédents. Pourquoi le projet de résolution (S/2023/970) ne s'adresse-t-il pas à Yahya Sinwar et Ismail Haniyeh ? Pourquoi ? Les membres du Conseil ignorent-ils qui est responsable de la rupture du précédent cessez-le-feu et de la reprise des hostilités ?

Le Hamas est le seul responsable de la situation humanitaire sur le terrain, et le Conseil doit l'amener à répondre pleinement de ses actes. Le Hamas est déterminé à infliger la mort et la destruction tant aux Israéliens qu'aux Gazaouites. Qu'en est-il d'Israël ? Israël met tout en œuvre pour améliorer la situation des Gazaouites. C'est un fait que certains membres du Conseil et le Secrétaire général refusent d'admettre. Je vais énumérer d'autres faits et chiffres. Au total, entre le début de la guerre et le 7 décembre, plus de 3 500 camions transportant des fournitures humanitaires sont entrés à Gaza via le point de passage de Rafah. Plus de 70 000 tonnes d'aide, y compris des vivres, de l'eau, des fournitures médicales, des tentes, des lits, des couvertures, du matériel humanitaire et divers autres produits, sont arrivées à Gaza. Aujourd'hui encore, alors que les combats font rage, Israël a accepté d'augmenter

la quantité de carburant entrant à Gaza et, hier, il a permis l'entrée de 65 camions d'aide. Mais ce nombre aurait pu être beaucoup plus élevé si l'ONU avait eu la capacité de recevoir davantage de camions. Des centaines de camions chargés d'aide sont actuellement bloqués et attendent de pouvoir entrer dans Gaza après avoir passé les contrôles de sécurité, et la seule raison pour laquelle ils ne sont pas encore entrés tient aux difficultés logistiques rencontrées par les organisations internationales.

Aujourd'hui, Israël a accepté de contrôler 334 camions d'aide, ce qui signifie que chacun de ces camions sera prêt à entrer à Gaza, pour autant que les organisations internationales soient disposées à les recevoir. Israël a également facilité la construction de deux hôpitaux de campagne, l'un géré par le Royaume de Jordanie et l'autre par les Émirats arabes unis, pour soigner les malades et les blessés non impliqués. La France, en coordination avec Israël, a mis à disposition un hôpital flottant qui soigne les habitants de Gaza à El-Arich, et l'Italie lui emboîte le pas. L'Arabie saoudite a fait don de 21 ambulances supplémentaires. Cinq nouveaux hôpitaux de campagne, gérés par la Croix-Rouge, l'Égypte, l'International Medical Corps, la Türkiye et l'Italie, devraient bientôt ouvrir leurs portes. Au total, 553 malades et blessés ont quitté Gaza pour être soignés à l'étranger, accompagnés de 378 membres de leur famille et représentants légaux. Tout cela a été rendu possible et facilité par Israël. En fait, Israël accueille favorablement toute aide humanitaire apportée à Gaza par tous les pays désireux de la fournir.

Mais malheureusement, toute cette aide n'arrive pas à destination. Ces derniers jours et ces dernières semaines, nous avons vu des images, prises à l'intérieur de Gaza, dans lesquelles des terroristes du Hamas ouvraient littéralement le feu sur des Palestiniens qui tentaient de se procurer des fournitures humanitaires de base. Selon les habitants de Gaza, l'aide est récupérée par le Hamas et distribuée exclusivement à ses terroristes. Des caisses d'aide humanitaire ont été trouvées dans les tunnels de terreur du Hamas. Par conséquent, si les fournitures humanitaires ne parviennent pas à leurs destinataires, c'est au Hamas qu'il faut en imputer la faute. Le Hamas est l'organisation terroriste génocidaire qui règne sur Gaza d'une main de fer. Il a violé le cessez-le-feu le 7 octobre, et c'est le Hamas, et non Israël, qui a violé la pause humanitaire. Pour le Hamas, le droit international humanitaire n'a aucune importance. Lorsque nous assistons aux séances comme celle d'aujourd'hui, nous avons l'impression que le Hamas n'existe tout simplement pas. Il n'est jamais question que d'Israël. Il s'agit d'une déformation de la réalité, et c'est inacceptable. Le Hamas doit être amené à répondre de ses actes.

Aujourd'hui, nous célébrons le premier jour de la fête juive de Hanoukka, la fête des lumières. C'est l'une des fêtes juives qui célèbrent la victoire du peuple juif sur les tentatives faites à chaque génération pour nous détruire – les tentatives faites par les puissances mondiales pour nier notre présence sur la terre de nos ancêtres, à Jérusalem, au II^e siècle avant notre ère, avant Jésus et avant Mahomet. Cette fête célèbre la victoire de la lumière sur l'obscurité. Aujourd'hui, malheureusement, nous nous trouvons à nouveau plongés dans l'obscurité, face à des forces qui cherchent à nous détruire, à nous diaboliser et à nous délégitimer. La tradition juive enseigne que même un petit rayon de lumière peut dissiper beaucoup d'obscurité. Chacun de nous peut utiliser la lumière pour dissiper les ténèbres et faire éclater la vérité. Je prie pour que nous assistions à un nouveau miracle d'Hanoukka ici à l'ONU, et pour que le Tout-Puissant permette à la vérité et à la lumière de l'emporter ici au Conseil. Je prie pour que le Hamas soit bientôt vaincu, afin que les Israéliens et les Gazaouites puissent vivre librement, à l'abri de la violence et de la peur.

Israël poursuivra sa mission, à savoir l'élimination des capacités terroristes du Hamas et la libération de tous les otages. Nous achèverons notre mission tout en soutenant toute initiative humanitaire susceptible d'améliorer la situation des habitants de Gaza. Quiconque aspire réellement à la paix et à la sécurité dans la région doit comprendre que le seul moyen d'y parvenir est de détruire le Hamas, et non d'appeler à un cessez-le-feu, qui ne fera que prolonger la guerre et les souffrances de tous. Il n'y a pas d'autre solution.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé. Nous lui sommes profondément reconnaissants pour son leadership moral inébranlable. En prenant l'initiative rare d'invoquer l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, il nous oblige à faire face à l'énormité de la catastrophe qui se déroule à Gaza. Nous espérons vivement que sa demande sera satisfaite.

Nous assistons depuis deux terribles mois à l'assaut de la bande de Gaza. L'opération militaire menée par Israël a causé la mort de plus de 16 000 Palestiniens, dont 7 000 enfants. Elle a déplacé 80 % de la population et endommagé ou détruit 60 % des logements. À titre de comparaison, l'ampleur de ces destructions dépasse même le bombardement de Dresde en 1945. Pour les nombreux habitants de Gaza qui n'ont jamais quitté cette étroite

bande de terre assiégée, c'est tout leur monde qui est en train d'être démoli de manière systématique sous leurs yeux. L'invocation de l'Article 99 doit être un point de bascule, qui nous pousse à une réflexion solennelle sur la situation désespérée de Gaza et la nécessité absolue pour le Conseil de sécurité d'agir. Le Conseil doit agir face à l'insuffisance de l'aide et à l'impossibilité pour les travailleurs humanitaires de l'acheminer par crainte d'être tués. Le Conseil doit agir face au siège de Gaza qui devient une source majeure de mortalité. Le Conseil doit agir face aux bombardements incessants qui ont tué plus de 130 membres du personnel de l'ONU. Malgré la récente pause temporaire, la violence et les risques auxquels sont exposés les civils n'ont pas diminué. Au contraire, le conflit est entré dans une nouvelle phase, plus dangereuse encore. Le siège de Khan Younès et d'autres parties du sud de Gaza, où se sont réfugiées des centaines de milliers de personnes, a commencé. Pour les millions de personnes prises au piège et attaquées, il n'y a littéralement aucun refuge.

Dans sa lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2023/962), le Secrétaire général indique que le système de santé à Gaza, ou ce qu'il en reste, est en train de s'effondrer. Israël a averti l'Organisation mondiale de la Santé qu'à moins qu'elle ne retire ses fournitures médicales du sud de Gaza, les opérations militaires imminentes les rendront inutilisables. Nous condamnons avec la plus grande fermeté le fait de s'en prendre de manière délibérée aux installations, au matériel et au personnel médicaux. Pour leur part, les Émirats arabes unis ont établi un hôpital militaire de campagne à Gaza le 2 décembre, avec une capacité opérationnelle de 150 lits. Nous reconnaissons que ces efforts sont loin d'être suffisants. Même pendant la récente pause, nous avons pu constater à quel point il était nécessaire de renforcer le mécanisme de fourniture de l'aide afin de permettre un accès rapide, sûr et sans entrave. Nous avons besoin d'un système de suivi rationalisé et de capacités renforcées de livraison de biens, y compris par l'ouverture de nouveaux points de passage et d'entrée. Nous prenons acte qu'Israël aurait accepté d'ouvrir le point de passage de Karam Abou Salim pour les inspections uniquement et, quand bien même cela devrait permettre de réduire les délais, il reste nécessaire d'ouvrir tous les points de passage et, le cas échéant, de les réparer. Nous soulignons l'importance de veiller à l'application intégrale de la résolution 2712 (2023), qui exige de toutes les parties qu'elles respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et appelle à des pauses humanitaires urgentes et prolongées. Nous insistons sur le fait que les membres du Conseil doivent veiller à la mise en œuvre de cette résolution, mais nous savons tous que le seul moyen de mettre fin à cette tragédie est d'imposer

un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Il n'existe aucune justification morale, politique ou militaire à la poursuite de ce carnage. Après deux mois de guerre, les ambulances amènent plus de cadavres que de survivants dans les rares salles d'urgence encore fonctionnelles. Ces derniers jours, des rapports ont révélé ce qui s'est exactement passé dans le nord de la bande de Gaza. Dans l'unité de soins pédiatriques intensifs d'un hôpital abandonné, plusieurs bébés gisaient morts, leurs corps en décomposition. Que cette image déchirante hante quiconque s'obstine à croire que l'opération dans le sud sera moins horrible. Ce ne sera pas le cas.

Cette guerre a amené notre région à un point de rupture, mais ses effets se font sentir bien au-delà. Nous assistons à une recrudescence atterrante des incidents antisémites et islamophobes dans le monde entier. Le système international est au bord du gouffre, car cette guerre prouve que la loi du plus fort l'emporte et que l'obligation de respecter le droit international humanitaire dépend de l'identité des victimes et des auteurs de l'acte. Le Secrétaire général, les chefs de tous les organismes des Nations Unies, les organisations humanitaires et l'écrasante majorité de la population mondiale n'ont de cesse d'appeler les membres du Conseil à mettre un terme définitif et durable à ce déchaînement de violence. Les Émirats arabes unis ont fait distribuer un projet de résolution appelant précisément à un cessez-le-feu immédiat. Aujourd'hui, le Conseil va voter et avoir l'occasion de répondre aux appels assourdissants lancés dans le monde entier à mettre fin à cette violence.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier le Secrétaire général Guterres de son évaluation franche de la situation désastreuse dans la zone de conflit palestinien-israélien. Compte tenu des circonstances actuelles, nous prenons acte de sa décision tout à fait appropriée d'invoquer l'Article 99 de la Charte des Nations Unies pour appeler l'attention du Conseil de sécurité sur cette question.

Avec nos collègues de la Chine et des Émirats arabes unis, et guidés par les mêmes considérations que le Secrétaire général, nous avons demandé à la présidence équatiorienne du Conseil d'organiser une séance d'urgence au sujet de la reprise des hostilités dans la bande de Gaza et les autres territoires palestiniens occupés, ainsi que dans les zones limitrophes du Liban et de la Syrie. Nous considérons qu'il est extrêmement important de souligner que le Secrétariat de l'ONU, dirigé par le Secrétaire général, et l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont unis dans leur désir de prendre des mesures énergiques pour mettre un terme aux morts et aux souffrances des civils dans la zone de conflit palestinien-israélien.

On peut dire sans exagérer qu'il s'agit d'un moment de vérité. Pendant près de deux mois, on a essayé de nous faire croire que la chose la plus importante, la plus urgente et la plus pressante pour le Conseil était d'appeler à des pauses humanitaires. On nous a dit que, contrairement à un cessez-le-feu, il s'agissait là d'un objectif supposément réalisable et réaliste. À toutes les questions sur la manière dont cet appel allait être mis en œuvre, on nous a répondu que les organismes humanitaires sur le terrain se débrouilleraient.

Il est temps de faire le point. Il y a bien eu une pause humanitaire. Cependant, elle n'avait rien à voir avec la résolution 2712 (2023). Cette pause, ainsi que la libération de plusieurs dizaines d'otages et de prisonniers palestiniens, sont le résultat d'accords conclus par des médiateurs régionaux avec le Hamas et Israël, dont le respect n'a bien entendu fait l'objet d'aucun contrôle. La pause humanitaire n'avait pas non plus la moindre signification politique : les parties ont fait une pause et atteint leurs objectifs tactiques, après quoi Israël, avec le soutien actif des États-Unis, est passé à une nouvelle phase, encore plus meurtrière, de son opération terrestre à Gaza.

Je vais citer quelques passages de la lettre du Secrétaire général, datée d'hier.

« Dans toute la bande de Gaza, les civils font face à un grave danger... Le système de santé à Gaza est en train de s'effondrer. Les hôpitaux sont devenus des champs de bataille... Il n'y a pas de véritable protection des civils... Aucun endroit n'est sûr à Gaza. Les bombardements des Forces de défense israéliennes sont constants... Je m'attends... bientôt [à] un effondrement de l'ordre public, ce qui rendrait impossible toute aide humanitaire, même limitée » (S/2023/962).

Tels sont les véritables résultats de la résolution 2712 (2023), de toutes les longues discussions au Conseil qui, malheureusement, semblent de plus en plus sonner creux. Dans le cadre du présent débat, António Guterres a une fois de plus résumé la situation : dans les circonstances actuelles, les organismes humanitaires des Nations Unies sont tout simplement incapables d'aider la population de Gaza.

Nous sommes extrêmement déçus que le Conseil de sécurité, qui dispose, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, d'un ensemble d'outils particulièrement puissants, n'ait pas réussi, pendant tout ce temps, à adopter une décision claire et contraignante exigeant des parties qu'elles mettent fin à la violence, plutôt que de leur demander. Sous la pression des États-Unis, qui menaçait de bloquer toute autre mesure, la nécessité absolue d'un cessez-le-feu a été remplacée par un appel à des pauses inapplicables, qui,

pour l'essentiel, s'inscrivent dans la logique israélienne de poursuite de l'opération militaire dans l'enclave. Il s'agit d'un recul considérable par rapport à la résolution ES-10/21 de l'Assemblée générale, adoptée par l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU le 27 octobre.

Aujourd'hui, le Conseil a une bonne occasion de mettre fin à cette situation anormale et de faire ce que la communauté internationale attend de lui. Pour cela, il faut adopter le projet de résolution S/2023/970, déposé par les Émirats arabes unis. Nous sommes convaincus que tous nos collègues trouveront la force et le courage de le faire.

Deux mois de conflit à Gaza ont plongé la population civile dans de terribles souffrances. Au cours de cette période, plus de 7 000 enfants palestiniens sont morts. Les informations concernant la destruction d'un grand nombre d'hôpitaux, d'écoles, de camps de réfugiés et d'installations des Nations Unies qui abritent du personnel humanitaire sont de plus en plus connues du grand public. L'ampleur de ces destructions est en soi la preuve de l'utilisation aveugle de la force. De plus, certains signes donnent à penser qu'il y a eu destruction délibérée de biens protégés en vertu du droit international humanitaire.

Les crimes de guerre se multiplient. Ces derniers jours, des informations choquantes ont circulé au sujet du projet d'Israël d'inonder d'eau de mer les installations souterraines de la bande de Gaza. Selon des sources publiques, les Forces de défense israéliennes ont déjà installé un système de tuyaux et de pompes pour injecter de l'eau de mer, et elles discutent actuellement avec les États-Unis de la manière de procéder : y aura-t-il assez d'eau, la topographie des tunnels le permettra-t-elle, etc.

Une telle mesure, si elle était mise en pratique, constituerait un crime de guerre flagrant. Autoriser cette inondation reviendrait à n'avoir aucune compassion pour qui que ce soit, or il se pourrait bien qu'il y ait des civils dans ces tunnels. Cette probabilité est très élevée, car où peuvent-ils aller pour échapper aux bombardements aveugles de Gaza et au fait que les hôpitaux, écoles, camps de réfugiés et installations des Nations Unies sont délibérément pris pour cible ? Comme nous l'a dit le Secrétaire général aujourd'hui, aucun endroit n'est sûr dans la minuscule mais extrêmement peuplée bande de Gaza. La partie sud de la bande de Gaza, qui faisait auparavant l'objet de frappes régulières, est désormais une zone de guerre active.

Les médias occidentaux biaisés vantent cette décision tactique « ingénieuse » de l'armée israélienne. Ils ne se demandent même pas ce que provoquerait l'injection de milliers de mètres cubes d'eau de mer, c'est-à-dire d'eau salée, dans le sol. Il s'agit clairement d'un plan visant à

démolir les capacités agricoles déjà fragiles de la bande de Gaza, puisque l'eau de mer contaminera inévitablement ses nappes phréatiques.

Je rappelle que depuis le début de l'escalade, Israël empêche l'approvisionnement normal de Gaza en eau potable. La plupart des infrastructures de distribution d'eau sont à l'arrêt. L'approvisionnement en eau ne se poursuit que dans certaines zones de la partie sud de la bande de Gaza. Tous les organismes humanitaires sont unanimes, cela est insuffisant pour répondre aux besoins élémentaires des milliers de civils assiégés à Gaza. Si, en plus des problèmes artificiels relatifs à l'eau potable du robinet, les eaux souterraines sont également contaminées, alors la situation deviendra vraiment catastrophique. Nous devons nous souvenir qu'en vertu des normes du droit international humanitaire, plus précisément les articles 23 et 59 de la quatrième Convention de Genève de 1949, la Puissance occupante a l'obligation de fournir les produits de première nécessité à la population civile.

Nous tenons à souligner que les conséquences de la contamination des nappes phréatiques, la seule source d'eau douce pour la population de Gaza, se feront sentir non pas pendant des années, mais pendant des siècles. Outre les bombardements aveugles et les attaques ciblées contre les biens civils qui ont pour but de semer la terreur et la panique chez les civils, l'on observe le recours à une stratégie systématique de déplacement forcé des Palestiniens. Cette stratégie suit une logique cruelle et simple, rendre la vie à Gaza insupportable, voire impossible, ne laissant à la population civile qu'un seul choix : quitter sa patrie ou se faire tuer.

Cette stratégie inhumaine regorge de crimes de guerre, notamment des violations flagrantes de la majorité des dispositions des articles 51 et 52 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, qui interdisent notamment les attaques contre la population civile et les biens de caractère civil, les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile, ainsi que les attaques sans discrimination.

Or, il est demandé au Conseil de ne rien faire et de se contenter d'observer les crimes de guerre qui sont commis, y compris à l'aide d'armes fournies par les pays occidentaux, au premier rang desquels les États-Unis et le Royaume-Uni, et avec leur plein soutien politique.

Je tiens à souligner que les rappels par Israël et ses alliés des actes posés par le Hamas le 7 octobre, que nous condamnons sans équivoque, ne peuvent et ne doivent en aucun cas justifier les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis de manière systématique et à grande échelle dans la bande de Gaza. Le non-respect du

droit humanitaire par une partie à un conflit ne dispense en aucun cas l'autre partie de respecter les obligations qui sont les siennes. En outre, l'article 51 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève interdit expressément les attaques dirigées à titre de représailles contre la population civile ou les personnes civiles.

Dans le même temps, il ne faut pas s'attendre à ce que les pays occidentaux ou les institutions corrompues qu'ils contrôlent, telles que la Cour pénale internationale (CPI), évaluent convenablement la situation actuelle. La CPI ne s'opposera jamais à ses maîtres ni à leurs alliés, car elle a été créée pour servir leurs intérêts politiques. Après tout, ni les États-Unis, ni le Royaume-Uni, ni aucun autre pays occidental n'a eu à répondre des crimes de guerre qu'ils ont commis en Afghanistan, en Iraq et en Libye. Nous nous souvenons tous de la manière dont le Procureur de la CPI, de nationalité britannique, Karim Khan, a modifié honteusement les priorités de son bureau, avec fondamentalement pour effet de stopper les enquêtes sur les crimes militaires occidentaux dans ces pays. Nous ne doutons pas qu'il se comportera de la même manière à l'égard d'Israël et de ses soutiens.

Bien entendu, nous sommes nous aussi d'avis qu'il ne faut pas perdre de vue les perspectives d'un règlement israélo-palestinien fondé sur la solution des deux États, pour laquelle il n'existe aucune option de remplacement, selon nous. Nous sommes prêts à travailler dans ce sens, mais la priorité, aujourd'hui, est de mettre fin aux hostilités et de sauver les Palestiniens de l'annihilation.

Pour conclure, je souhaite m'adresser à nos frères et sœurs arabes dans leur langue.

(l'orateur poursuit en arabe)

La Russie appelle à la fin du cycle de violence consécutif à l'escalade du conflit israélo-palestinien dont nous sommes témoins depuis le 7 octobre. Nous nous associons aux nombreux appels en faveur d'un cessez-le-feu durable et d'un retour au traitement des causes profondes du conflit en cours, ce qui permettrait de sauver la bande de Gaza d'une catastrophe humanitaire.

La Russie condamne fermement tout acte susceptible d'entraîner la mort de civils, en particulier des femmes et des enfants. Nous rejetons les plans visant à transférer de force les habitants de Gaza vers le sud de la bande. Ce transfert constituerait une nouvelle Nakba pour le peuple palestinien.

La Russie soutient toutes les initiatives constructives du Conseil de sécurité visant à ce que la situation revienne à la normale et à créer les conditions d'un véritable processus de règlement entre Israéliens et Palestiniens,

après les multiples tentatives d'un membre du Conseil de ralentir et de faire échouer ces efforts conjoints.

Face à ce contexte très incertain, la Russie reste solidaire des aspirations légitimes du peuple palestinien à créer son État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec son voisin israélien. La Russie est prête à redoubler d'efforts, en coordination avec tous les partenaires intéressés, pour atteindre cet objectif sur la base de paramètres bien connus, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe de 2002.

C'est pourquoi la Russie appuie le projet de résolution S/2023/970 déposé par les Émirats arabes unis et appelle tous ses collègues du Conseil à voter pour aujourd'hui.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de l'exposé extrêmement important qu'il vient de faire. Dans sa lettre datée du 6 décembre et adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2023/962), le Secrétaire général a invoqué l'Article 99 de la Charte des Nations Unies et appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la situation à Gaza, qui risque d'aggraver les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Le Secrétaire général vient encore une fois de formuler un sérieux avertissement et de lancer un appel solennel, soulignant toute la gravité et l'urgence de la situation actuelle et démontrant une nouvelle fois son sens des responsabilités.

La situation dont le Conseil est saisi et la tâche qui lui incombe sont très claires et sans équivoque possible. Le Conseil doit agir immédiatement, obtenir un cessez-le-feu, protéger les civils et éviter une catastrophe humaine à plus grande échelle.

Le projet de résolution S/2023/970, déposé par les Émirats arabes unis au nom du Groupe des États arabes, reflète le sentiment universel de la communauté internationale et indique la voie à prendre pour le rétablissement de la paix. La Chine appuie pleinement cette démarche et se portera coauteur du projet de résolution.

En l'état actuel des choses, seul un cessez-le-feu peut sauver des vies et éviter une plus grande catastrophe humaine. La guerre à Gaza a coûté la vie à plus de 17 000 civils innocents. Plus d'un million de personnes ont fui du nord vers le sud avant de découvrir qu'il n'y a nulle part où se cacher et nulle part où aller. Il n'y a pas de mots pour décrire l'ampleur de cette catastrophe humaine. Toute attente ou tout retard est synonyme de plus de morts.

À ce stade, seul un cessez-le-feu peut éviter les ravages d'un embrasement régional. Les répercussions négatives du conflit ne cessent de s'étendre. La sonnette d'alarme a déjà été tirée à plusieurs reprises en ce qui concerne la Cisjordanie, la frontière israélo-libanaise et la frontière israélo-syrienne. Une crise de plus grande ampleur est imminente. Toute tolérance ou toute connivence poussera la paix et la sécurité régionales vers l'abîme.

À ce stade, seul un cessez-le-feu peut créer les conditions nécessaires pour relancer les perspectives politiques de la solution des deux États, qui est la solution fondamentale pour parvenir à la coexistence pacifique de deux États, la Palestine et Israël, et à une paix durable au Moyen-Orient. Toute action contribuant à prolonger le conflit actuel ne fera que semer les germes de la haine entre les deux parties, conduira à une nouvelle détérioration de la situation et nuira davantage aux perspectives politiques de la solution des deux États. À l'heure actuelle, le cessez-le-feu est la seule réponse que peut apporter le Conseil.

La communauté internationale attend avec grand intérêt que le Conseil assume sa fonction première de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil n'a d'autre choix que d'agir d'urgence, sans tergiverser, pour instaurer un cessez-le-feu et protéger les civils. Toute hésitation ou excuse serait irresponsable.

La Chine demande instamment à tous les membres d'adopter une attitude responsable et d'aider le Conseil à faire le bon choix entre la guerre et la paix, la vie et la mort. Nous devons agir pour la paix et pour sauver des vies.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé.

Au cours des deux derniers mois, le Conseil de sécurité s'est réuni régulièrement pour aborder les questions mentionnées dans sa récente lettre (S/2023/962). Parallèlement, et tout en soutenant le droit d'un État Membre de défendre son peuple contre des atrocités et des actes de terrorisme odieux, les États-Unis ont déployé d'intenses efforts diplomatiques au plus haut niveau pour sauver des vies et jeter les bases d'une paix durable.

La diplomatie américaine a ouvert la voie à l'entrée des premiers camions d'aide dans Gaza. En partenariat avec le Qatar et l'Égypte, elle a contribué à réunir plus de 100 otages avec leurs proches et à accroître considérablement l'aide apportée aux civils à Gaza, à l'occasion d'une pause humanitaire de sept jours.

Le Hamas, quant à lui, a des objectifs différents. Son refus de libérer les jeunes femmes retenues en otage a entraîné la fin de la pause et la reprise des combats.

L'absence de condamnation par le Conseil des attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre, y compris ses actes de violence sexuelle et autres exactions inimaginables, constitue un grave échec moral. Cela souligne le décalage fondamental qui existe entre les débats que nous avons eus dans cette salle et la réalité sur le terrain.

Un aspect indéniable de cette réalité est que, si Israël déposait unilatéralement les armes aujourd'hui, comme certains États Membres l'ont demandé, le Hamas continuerait de détenir des otages, parmi lesquels des femmes, des enfants et des hommes âgés, dont beaucoup, selon les témoignages des rescapés, sont soumis à des traitements cruels et inhumains.

Aujourd'hui, le Hamas continue de représenter une menace pour Israël et de diriger la bande de Gaza. Aucun de nos gouvernements ne laisserait subsister cette menace à ses frontières, pas après la pire attaque commise contre son peuple depuis plusieurs décennies.

C'est pourquoi, bien que les États-Unis appuient fermement une paix durable afin que les Israéliens et les Palestiniens puissent vivre en paix et en sécurité, nous ne soutenons pas les appels à un cessez-le-feu immédiat. Cela ne ferait que planter les germes de la prochaine guerre, car le Hamas n'aspire aucunement à une paix durable ni à la solution des deux États.

Je suis affligé par les souffrances dont nous avons été témoins au cours des deux derniers mois. Même lorsque les gouvernements sont contraints de prendre les armes pour protéger leur population des actes de terrorisme et de violence les plus odieux, la guerre est tragique. Elle est tragique pour les familles des otages, qui attendent d'être informées du sort de leurs proches. Nous faisons tout notre possible pour libérer les otages restants et réaffirmons notre souhait que le Comité international de la Croix-Rouge soit autorisé à accéder aux otages détenus par le Hamas et d'autres groupes extrémistes pour leur fournir des soins médicaux. La guerre est tout aussi tragique pour les civils de Gaza. L'ampleur des souffrances causées aux civils est dévastatrice et bouleversante.

Le Hamas s'implante intentionnellement dans des zones civiles. Mais cela ne change en rien le fait que la manière dont Israël se défend est importante. Nous avons été parfaitement clairs : Israël doit respecter le droit international humanitaire et mener ses opérations de manière à réduire au minimum les dommages causés aux civils. Pour appuyer ces propos et contribuer à la protection des civils, nous avons soutenu la création, en partenariat avec l'ONU, d'un mécanisme de déconfliction humanitaire plus

efficace, et nous en surveillons la mise en œuvre. Il s'agit d'un impératif moral et stratégique. On ne peut gagner une guerre urbaine qu'en protégeant les civils.

Lors de chaque conversation, nous avons également souligné qu'Israël doit éviter tout nouveau déplacement massif de civils dans le sud de la bande de Gaza, dont beaucoup ont déjà fui la violence. Les civils doivent disposer de suffisamment de temps et des conditions nécessaires pour se déplacer, notamment grâce à des couloirs permettant aux populations de s'éloigner en toute sécurité des zones d'hostilités désignées. Israël doit également garantir la fourniture d'une aide humanitaire suffisante aux personnes déplacées.

Enfin, les civils déplacés à Gaza doivent avoir la possibilité de rentrer chez eux dès que les conditions le permettront. Il ne doit pas y avoir de déplacements durables ni de réduction du territoire de Gaza. Les États-Unis ne soutiendront en aucunes circonstances la réinstallation forcée de Palestiniens de Gaza ou de la Cisjordanie. Même si la pause humanitaire prolongée a pris fin – encore une fois, parce que le Hamas l'a choisi – nous avons été clairs quant au fait que l'aide humanitaire doit non seulement se poursuivre, mais également être élargie.

Nous saluons la décision du Gouvernement israélien d'ouvrir le point de passage de Kerem Shalom pour procéder à l'inspection et au filtrage des biens humanitaires. Nous resterons en contact avec Israël pour veiller à ce que cela se concrétise, et ce dans les délais annoncés. Nous saluons également la décision du Gouvernement israélien de veiller à ce que l'approvisionnement en carburant réponde aux besoins pour maintenir l'opération d'aide humanitaire, notamment ceux des infrastructures civiles essentielles. Ces deux résultats sont le fruit d'une collaboration intensive des États-Unis avec toutes les parties et sont conformes à la résolution 2712 (2023). Ils jettent les bases de l'élargissement d'une aide humanitaire dont la population a désespérément besoin.

Bien sûr, l'aide humanitaire ne peut être acheminée si les travailleurs humanitaires ne sont pas protégés, et toutes les parties ont l'obligation de protéger le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire. Nous présentons nos sincères condoléances à toutes les familles, aux amis et aux collègues des membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui ont perdu la vie depuis le 7 octobre. Les attaques contre des abris et des installations de l'ONU sont inacceptables. Nous réaffirmons une fois de plus que le travail qu'effectuent les journalistes en période de conflit est vital et qu'eux

aussi doivent être protégés. Israël doit éviter d'endommager les infrastructures civiles telles que les hôpitaux, les centrales électriques, les installations d'approvisionnement en eau et les infrastructures de télécommunications.

En ce qui concerne les dimensions régionales de ce conflit, nous sommes préoccupés par le regain de violence le long de la Ligne bleue. Le retour au calme est de la plus haute importance, tout comme l'application de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité. En outre, nous condamnons les attaques récentes commises par les houthistes contre trois navires commerciaux qui naviguaient tous dans les eaux internationales du sud de la mer Rouge. Compte tenu du fait que l'Iran soutient et encourage depuis longtemps les actes déstabilisateurs des houthistes dans la région, nous savons que l'Iran a participé à la planification de ces opérations. L'Iran peut choisir de fournir ou de ne pas fournir ce soutien, sans lequel les houthistes auraient du mal à suivre et à frapper les navires commerciaux qui empruntent les couloirs de navigation de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Nous accueillons avec satisfaction la déclaration à la presse du Conseil (SC/15513) dans laquelle celui-ci condamne ces attaques et souligne l'importance des droits et libertés de navigation de tous les navires dans la mer Rouge. Nous participons à des consultations intensives avec nos partenaires et alliés afin de décider des mesures qu'il convient de prendre.

Les États-Unis ont également été clairs quant au danger que représente l'augmentation des actes de violence extrémiste commis par les colons israéliens contre les Palestiniens en Cisjordanie. Les colons extrémistes violents doivent être tenus pour responsables de leurs actes de violence. Les États-Unis sont donc en train de mettre en œuvre une nouvelle politique de restriction de visas à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir participé ou contribué concrètement à nuire à la paix, à la sécurité ou à la stabilité en Cisjordanie. Le Président Biden a été clair : le peuple palestinien mérite un État qui lui est propre et un avenir sans le Hamas, et une solution prévoyant deux États est le seul moyen de garantir la sécurité à long terme des peuples israélien et palestinien.

Les membres du Conseil qui défendent des projets de résolution ont l'obligation d'expliquer comment leurs propositions permettront de rompre le cycle de violence incessante et de contribuer à la mise en place des mesures que nous estimons tous nécessaires pour ouvrir la voie à un avenir plus pacifique et plus sûr afin que l'histoire cesse de se répéter. Notre objectif ne doit pas simplement être de mettre fin à la guerre pour aujourd'hui ; il doit être d'y mettre fin définitivement, de briser le cycle de la violence

incessante et de bâtir quelque chose de plus solide à Gaza et dans tout le Moyen-Orient afin que l'histoire ne continue pas de se répéter. Comme ils le font depuis le début de cette crise, les États-Unis continueront d'utiliser pleinement leur influence pour encourager le retour des otages auprès de leurs proches et un nouvel élargissement de l'aide fournie aux civils palestiniens à Gaza, qui ont subi de terribles pertes. Nous continuerons d'insister sur la nécessité de protéger les civils alors qu'Israël poursuit ses objectifs militaires légitimes. Et nous ne renoncerons pas à un avenir dans lequel le Hamas ne contrôlera pas Gaza, car la situation actuelle est intenable pour Israël et pour la sécurité de la région et le bien-être du peuple palestinien.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général d'avoir demandé la tenue de cette séance ainsi que de ses observations. Comme les autres délégations dans cette salle, l'Albanie est profondément préoccupée par la situation humanitaire catastrophique à Gaza. Nous saluons les efforts que déploient l'ONU, les partenaires régionaux, les États-Unis et tous ceux qui s'emploient à garantir la libre circulation de l'aide humanitaire à Gaza. Nous jugeons également encourageante l'annonce récente concernant l'utilisation possible du point de passage de Kerem Shalom pour filtrer et inspecter les convois. Cela permettrait d'accroître et d'accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire en direction de Gaza, qui en a désespérément besoin. Cette semaine, environ 80 camions sont entrés chaque jour à Gaza, comparé aux plus de 200 qui y pénétraient pendant la pause humanitaire d'une semaine en novembre. Les civils à Gaza ont besoin d'une aide humanitaire beaucoup plus importante qu'avant l'attaque du Hamas.

Bien que tous les efforts se concentrent sur la protection des civils et la fourniture d'une aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin, nous ne devons pas perdre de vue le tableau général de cette terrible situation. Nous condamnons de nouveau l'attaque terroriste commise par le Hamas contre Israël et son peuple le 7 octobre, notamment les tirs de roquettes aveugles sur des zones résidentielles en Israël. Les terribles événements du 7 octobre, l'enlèvement de civils innocents et la violence qui s'en est suivie, y compris la violence sexuelle et les pressions psychologiques exercées sur eux, sont inacceptables. Rien ne justifie l'enlèvement de civils et rien ne peut excuser leur utilisation à des fins politiques. Nous appelons à la libération immédiate et inconditionnelle des otages, conformément au droit international humanitaire, et nous condamnons également l'utilisation des civils palestiniens comme boucliers humains par le Hamas. Le Conseil de sécurité doit s'opposer à une telle injustice à l'encontre des

Palestiniens, des Israéliens et des civils d'autres nationalités et mettre le Hamas face à ses responsabilités. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de condamner la terreur du Hamas. En ne condamnant pas le Hamas, le Conseil de sécurité risque de renforcer sa position. Cette absence de condamnation ne contribue pas à donner à l'Autorité palestinienne les moyens d'agir. Elle n'aide pas le peuple palestinien et ne contribue en rien à la sécurité dans la région.

Les conséquences profondes du conflit entre Israël et le Hamas sur les civils palestiniens ne peuvent être ignorées. Nous appelons Israël à respecter pleinement le droit international humanitaire et à appliquer le principe de proportionnalité et de distinction dans le cadre de ses opérations militaires. La protection des civils en temps de guerre est un impératif, et toutes les vies ont la même importance, qu'il s'agisse d'Israéliens ou de Palestiniens. Il faut faire plus pour les protéger et pour protéger les infrastructures civiles. Nous appelons par ailleurs Israël à s'attaquer au problème de la violence croissante des colons contre les civils palestiniens en Cisjordanie. Nous déplorons la violence extrémiste et demandons que les responsables soient traduits en justice.

Pour terminer, alors que tous les efforts visent à rétablir le calme sur le terrain, la communauté internationale doit également s'employer à rétablir la perspective d'un horizon politique reposant, d'une part, sur le droit d'Israël d'exister et de vivre en sécurité, et d'autre part, la définition d'une voie viable permettant aux Palestiniens de créer leur propre État et de jouir de la liberté. Il est temps de réfléchir sérieusement et de commencer à poser les fondements d'un avenir sûr, digne et prospère pour tous.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé qui donne à réfléchir et je souligne que Malte appuie sans réserve sa décision d'invoquer l'Article 99 de la Charte des Nations Unies.

La situation catastrophique et les hostilités à Gaza alimentent une souffrance humaine sans précédent et menacent la paix dans la région, avec de graves répercussions internationales. Plus de 15 000 personnes ont été tuées à ce jour, dont 67 % de femmes et d'enfants. Outre la mise en œuvre de toutes les dispositions de la résolution 2712 (2023), qui comprend la libération inconditionnelle de tous les otages restants, un cessez-le-feu humanitaire immédiat est aujourd'hui essentiel. Nous sommes déçus que la trêve temporaire obtenue il y a quelques semaines, permettant la libération d'otages et l'acheminement d'une aide indispensable à Gaza, ait été rompue. La reprise des hostilités dans la bande de Gaza est inquiétante. La

reprise des combats a causé davantage de morts et de dégâts et aggravé les difficultés extrêmes rencontrées par la population assiégée.

Au cours des dernières semaines, plusieurs organismes des Nations Unies et partenaires humanitaires ont décrit la catastrophe qui se profile à l'horizon, et le Conseil doit tenir compte de leurs avertissements. L'inaction n'est pas une option. Les civils de Gaza sont privés des moyens élémentaires de survie, notamment la nourriture, l'eau et les médicaments. Le système de santé est à genoux. Les hôpitaux en ruine et quelques installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) abritent plus d'un million de personnes, et 133 employés de l'UNRWA ont été tués. Le fonctionnement de l'Office est menacé. Ces conditions aggravent les risques de maladie généralisée. Les enfants font une fois de plus les frais des hostilités. Ils continuent d'être tués ou mutilés et de se voir priver d'accès aux soins de santé et à l'éducation. Des milliers d'entre eux sont devenus orphelins. Cela doit cesser. L'avenir d'une génération entière est compromis. Aucun scénario ne justifie de bloquer l'accès à l'aide pour 2,2 millions de personnes, dont 80 % ont été déplacées. Conformément au droit international, toutes les parties sont tenues de veiller à la protection des civils et des infrastructures civiles. L'augmentation et la distribution de l'aide humanitaire, ainsi que la sécurité du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires, doivent être garanties. Le seul moyen de répondre à ces impératifs est d'instaurer un cessez-le-feu humanitaire.

Malte a condamné à plusieurs reprises et sans réserve les actes terroristes commis par le Hamas, notamment les attentats odieux du 7 octobre, l'attentat à Jérusalem du 30 novembre et les tirs de roquettes aveugles. La stratégie du Hamas consistant à se cacher parmi les civils et dans les infrastructures civiles de Gaza, ainsi que les actes de violence sexuelle signalés, sont répréhensibles. Rien ne saurait justifier le terrorisme, et le Conseil doit le rejeter sans ambiguïté. Malte reconnaît le droit d'Israël de protéger son peuple, mais toute action entreprise doit être conforme au droit international humanitaire, y compris les principes de distinction, de proportionnalité et de nécessité.

La situation en Cisjordanie a connu une escalade sans précédent au cours des huit dernières semaines. Nous sommes vivement préoccupés par les informations faisant état d'incursions, de restrictions et de détentions massives de plus en plus importantes dans l'ensemble de la Cisjordanie, y compris dans les camps de réfugiés. La résurgence

des empiètements illégaux et des violences commises par les colons est également très préoccupante. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et font obstacle à la paix. Nous condamnons le transfert forcé de la communauté palestinienne de Zanutta et la destruction récente de son école financée par l'Union européenne par des colons israéliens. Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par les accrochages qui ont lieu à la frontière israélo-libanaise. Malte condamne toutes les violations commises le long de la Ligne bleue, y compris les attaques dirigées contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Nous appelons fermement toutes les parties, y compris les acteurs non étatiques de la région, à faire preuve de retenue, à désamorcer l'escalade et à respecter les normes du droit international. Le risque d'ouverture de nouveaux fronts de conflit doit être évité à tout prix.

Il est essentiel que la solution globale de la crise qui s'aggrave comprenne un réengagement sérieux en faveur de la paix. Cela ne sera possible que grâce au dialogue et à un horizon politique axé sur la prise en compte globale des préoccupations d'Israël en matière de sécurité et des aspirations légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination.

Malte réaffirme son attachement indéfectible à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international. Nous demeurons convaincus qu'il s'agit là de la seule voie vers une paix durable au Moyen-Orient.

M. de Rivière (France) : Je salue la présence du Secrétaire général parmi nous ce matin. Je lui redis le plein soutien de la France. C'est son devoir de nous alerter pour que nous puissions remplir collectivement notre responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Secrétaire général l'a dit clairement : la situation humanitaire dans la bande de Gaza est catastrophique. Une semaine après l'expiration de la trêve, la bande de Gaza est exposée aux bombardements, aux risques d'épidémie et de famine, au manque d'accès aux soins médicaux et aux conséquences des déplacements sur un territoire toujours plus restreint. Face à la gravité de cette crise, le Conseil de sécurité doit continuer d'agir.

La France propose une nouvelle trêve humanitaire immédiate et durable, qui doit conduire à un cessez-le-feu pérenne. Cela est nécessaire pour acheminer davantage d'aide. Les acteurs humanitaires ne sont plus en mesure de

mener leurs opérations. Un accès sûr et sans entrave doit être assuré et le droit international humanitaire doit être respecté. La protection des populations civiles, des infrastructures civiles et de santé et des personnels humanitaires doit être pleinement garantie. L'accès à l'eau, au carburant, aux médicaments, à la nourriture et aux biens de base doit être assuré. L'ouverture de nouveaux points de passage est nécessaire, y compris celui de Kerem Shalom, tout comme l'augmentation du volume passant par Rafah. Les procédures de contrôle ne doivent pas retarder l'acheminement de l'aide.

Agir, c'est aussi poursuivre notre mobilisation. C'était l'objet de la réunion de suivi de la conférence du 9 novembre présidée par la Ministre Catherine Colonna, qui s'est tenue le 6 décembre. La conférence du 9 novembre avait permis de recueillir plus d'un milliard d'euros. Nous devons faire plus encore, y compris à travers l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La France a déjà annoncé 100 millions d'euros additionnels pour cette année, dont 54 millions pour l'UNRWA, ainsi qu'un nouvel envoi de fret humanitaire de 600 tonnes qui s'ajoute aux 200 tonnes déjà acheminées. Elle soigne aussi des civils sur le porte-hélicoptères *Dixmude*.

Agir, c'est aussi en finir avec le Hamas et les autres groupes terroristes qui ont commis les pires exactions le 7 octobre, y compris des violences sexuelles. Il est inacceptable que le Conseil n'ait pas encore pu condamner ces actes. Israël peut compter sur le soutien de la France pour lutter contre le Hamas. La France a adopté des mesures contre les commandants du Hamas en vue de les étendre au niveau européen. Le Hamas et les autres groupes doivent libérer tous les otages immédiatement et sans condition.

La situation en Cisjordanie est préoccupante. La France condamne fermement les récentes décisions en matière de colonisation et les violences exercées par des groupes de colons. Les autorités israéliennes doivent les faire cesser et poursuivre leurs auteurs. La France envisage pour sa part des mesures d'interdiction du territoire français et de gel d'avoirs. Elle se mobilise pour éviter un embrasement régional et appelle toutes les parties à la retenue. La poursuite des affrontements à la frontière entre le Liban et Israël est très préoccupante. Je rappelle notre attachement à la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) par toutes les parties concernées.

Enfin, ce qui importe, c'est de restaurer un horizon politique sur la base de la seule solution viable, celle de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité. Il ne suffit plus d'invoquer cette perspective. Il faut la faire advenir concrètement sans plus attendre. Procrastiner une

fois de plus, c'est la certitude que la prochaine crise sera pire encore que la tragédie actuelle. La France est prête à prendre toute sa part à ces efforts. Le Président de la République et la Ministre des affaires étrangères sont pleinement mobilisés en ce sens et poursuivent leurs échanges continus avec leurs interlocuteurs de la région.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat en répondant à l'appel du Secrétaire général, dont la Suisse salue la présence au sein du Conseil de sécurité aujourd'hui.

L'invocation, pour la première fois sous son mandat, de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, témoigne de la situation dramatique qui prévaut au Moyen-Orient aujourd'hui. Je saisis cette occasion pour réitérer nos très sincères condoléances pour les 130 collaborateurs et collaboratrices de l'ONU qui ont perdu la vie. La Suisse partage la même préoccupation que le Secrétaire général. La situation risque d'avoir des conséquences irréversibles pour la paix et la sécurité de la région tout entière, voire au-delà. Il est par conséquent impératif que le Conseil de sécurité soit saisi et agisse pour prévenir une détérioration encore plus grave.

La Suisse a fermement condamné, à plusieurs reprises, les actes de terreur, les attaques indiscriminées et les prises d'otages perpétrés par le Hamas depuis le 7 octobre dernier. Ils ont fait plus de 1 200 victimes en Israël, dont de nombreuses femmes et jeunes filles, qui ont été notamment exposées à des violences sexuelles et fondées sur le genre. Jamais dans cette région le tribut payé par les populations civiles palestiniennes n'aura été aussi lourd en si peu de temps. En deux mois, plus de 17 000 Palestiniens, dont 70 % de femmes et d'enfants ont, toujours selon les sources disponibles, été tués dans les bombardements à Gaza. La Suisse déplore la mort de milliers de civils en Israël et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé et exprime ses plus sincères condoléances aux familles de toutes les victimes.

La Suisse a fait du respect du droit international humanitaire, et de la protection des civils en particulier, une priorité pour son mandat au Conseil de sécurité. Avec le Secrétaire général, nous faisons l'amer constat qu'il n'y a « pas de protection effective » pour les civils et que « nul n'est en sécurité » aujourd'hui à Gaza (S/2023/962) – pas même les travailleurs et travailleuses humanitaires, le personnel médical et les blessés ; pas même les journalistes, dont le nombre de victimes s'élève à plus de 63, selon la Coalition pour la liberté des médias, depuis le 7 octobre ; pas même les 138 otages, dont nous appelons à la libération immédiate et inconditionnelle. Nous

rappelons que des enquêtes doivent être menées sur toutes les violations du droit international commises en Israël et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé afin que leurs auteurs soient traduits en justice.

La destruction et les dommages portés aux infrastructures civiles, y compris à plus de 60 % des unités d'habitation, l'effondrement du système médical, la saturation des écoles et d'autres structures de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, devenues lieux de refuge pour plus d'un million de personnes, plongent la bande de Gaza dans une totale insécurité. Nous appelons au respect du droit international humanitaire et des droits humains, tout en reconnaissant le droit d'Israël d'assurer sa sécurité. Nous rappelons également aux belligérants leurs obligations dans la conduite des hostilités, notamment celle de respecter les principes de proportionnalité, de distinction et de précaution, en toute circonstance. Le respect du droit international humanitaire et des droits humains est une nécessité afin de prévenir une escalade régionale de ce conflit, dont nous voyons des signes inquiétants aussi bien en Cisjordanie qu'au Liban.

La tradition humanitaire, à laquelle mon pays est intimement lié, est née au milieu d'un champ de bataille et de ruines. Cette tradition prône l'obligation de venir en aide aux civils dans le besoin. C'est pour cette raison que la Suisse considère favorablement le projet de résolution présenté par la délégation des Émirats arabes unis, pour un vote prévu cette après-midi. La résolution 2712 (2023) du Conseil véhicule ce même devoir d'humanité. Elle rappelle qu'il faut assurer un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave aux civils. Le constat que la mise en œuvre de cette résolution est « intenable dans les circonstances actuelles » signifie que ce minimum d'humanité n'est aujourd'hui pas assuré à Gaza. Car l'aide humanitaire est une obligation, mais pas une fin en soi. Elle sauvera des vies et permettra d'insuffler un peu de dignité dans un conflit qui a impérativement besoin d'une solution politique, selon les termes maintes fois soulignés par le Conseil, et conforme au droit international.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence équatorienne du Conseil d'avoir convoqué la présente séance d'urgence. Nos remerciements vont aussi au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité, en vertu de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, sur le danger croissant et les conséquences désastreuses que la situation à Gaza fait craindre pour la paix et la sécurité mondiales.

Depuis la reprise des hostilités, le 1^{er} décembre, après une pause humanitaire d'une semaine, les informations qui nous arrivent de Gaza, y compris sa partie méridionale, la plus touchée par les opérations militaires israéliennes, font entrevoir un scénario qui n'en finit plus d'empirer. La situation se dégrade rapidement au point de devenir incontrôlable, ce qui pourrait avoir des répercussions durables sur la sécurité et la stabilité de la région, ainsi que sur la population palestinienne en général. Le système humanitaire risque de s'effondrer, comme l'a souligné le Secrétaire général, ce qui renforce d'autant plus la nécessité d'une action collective pour éviter une catastrophe humanitaire imminente.

C'est dans ce contexte que le Mozambique se fait l'écho de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu immédiat afin de prévenir une crise humanitaire. Pour atténuer les souffrances persistantes des civils innocents de Gaza, il faut un cessez-le-feu humanitaire permanent entre les parties. Les avertissements répétés des organismes des Nations Unies, des organisations humanitaires et des autres acteurs quant au risque imminent d'une crise humanitaire monumentale doivent nous pousser à agir sans délai.

Compte tenu de l'ampleur des pertes en vies humaines à Gaza, le Mozambique appelle le Conseil et la communauté internationale à user pleinement de leur influence en vue de la cessation des hostilités à Gaza, de l'acheminement d'une aide humanitaire et de la relance du dialogue entre les parties. Nous exhortons les autorités israéliennes à appliquer la résolution 2712 (2023) du 15 novembre afin de permettre l'acheminement d'articles et de services indispensables à la survie et au bien-être des civils sans défense, en particulier les enfants. Il convient de prendre sans attendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre de cette résolution, y compris un mécanisme efficace.

Nous demandons une fois de plus aux parties de s'acquitter de leurs obligations concernant la protection des civils en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous les appelons d'urgence à faire preuve d'initiative et de courage en ouvrant le dialogue pour parvenir à une solution durable, qui permette aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre côte à côte en bons voisins dans la paix et la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies.

Enfin, pour atteindre ce noble objectif, nous invitons instamment les membres du Conseil de sécurité à user de leur influence auprès des parties concernées.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et de sa lettre adressée au Conseil de sécurité en vertu de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies (S/2023/962).

Nous vivons des jours sombres. L'horreur des attaques du Hamas du 7 octobre nous hante, notamment les descriptions choquantes de actes de violence sexuelle commis par le Hamas contre des femmes et des filles israéliennes. La souffrance terrible et déchirante de Palestiniens innocents, dont beaucoup de femmes et de jeunes enfants, est une tragédie humanitaire qui se déroule sous nos yeux. Le Secrétaire général, qui a tout notre appui, a clairement indiqué que les Palestiniens de Gaza allaient tout droit à la catastrophe humanitaire. Nous devons réagir, et de toute urgence.

Le nombre considérable de civils tués est choquant. Le déplacement de 80 % de la population de Gaza ne peut pas durer. Le Royaume-Uni continue d'appuyer le droit d'Israël de se défendre contre le terrorisme du Hamas alors qu'il attend le retour de plus d'une centaine d'otages qui sont toujours retenus à Gaza. Cependant, nous affirmons de la façon la plus claire qui soit qu'Israël doit s'y prendre de façon précise et ciblée. Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni portent ce message et continueront de le faire. Les civils doivent être protégés.

En parallèle, il faut renforcer nettement la fourniture durable et sans entrave de l'aide et des services indispensables pour éviter une catastrophe humanitaire. Il faut notamment élargir les types d'aides autorisées. À Gaza, les conditions d'assainissement et d'hébergement sont désastreuses et exacerbées par l'absence de soins médicaux, et la population a désespérément besoin de trousseaux d'hygiène et d'abris, ainsi que de médicaments vitaux.

Nous nous félicitons du fait que le point de passage de Kerem Shalom soit désormais ouvert pour le contrôle des livraisons d'aide. Nous exhortons Israël à aller plus loin et à ouvrir entièrement Kerem Shalom afin de permettre le passage des marchandises, pour que les quantités importantes d'aide humanitaire nécessaires puissent être fournies à la population de Gaza. À ce titre, il faut au minimum acheminer les 200 000 litres de carburant par jour que l'ONU réclame. Nous devons impérativement œuvrer à la conclusion d'un accord sur d'autres pauses humanitaires urgentes, en nous appuyant sur les efforts essentiels de l'Égypte, du Qatar et des États-Unis.

Alors que nous mettons tout en œuvre pour mettre fin à la catastrophe humanitaire à Gaza, nous devons aussi veiller à prévenir une escalade en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est occupée. L'annonce par Israël de l'approbation de nouvelles colonies de peuplement à Jérusalem-Est dans le cadre du plan « Lower Aqueduct » est extrêmement inquiétante et ne fait qu'accroître les tensions en

Cisjordanie, alors que la communauté internationale se mobilise pour prévenir l'aggravation du conflit. Que les choses soient claires : les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international. Elles sont un obstacle à la paix et compromettent la viabilité matérielle et la mise en œuvre d'une solution des deux États. Cette décision doit être abrogée avec effet immédiat.

Œuvrons de concert pour apporter la paix, la dignité et la sécurité aux Israéliens et aux Palestiniens.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Secrétaire général pour son engagement et ses efforts pour faire prévaloir la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies dans la guerre entre Israël et le Hamas, dont les chaînes de violence meurtrière et de destruction ont atteint des proportions inhumaines. Nous exprimons notre profonde appréciation et notre soutien pour l'importante mesure de responsabilité du Secrétaire général d'activer l'Article 99 de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité se doit de répondre, sans plus attendre, à l'appel solennel et sans précédent du Secrétaire général devant l'ampleur de la catastrophe humanitaire insoutenable qui se déploie sous nos yeux dans le siège de Gaza. Il est fondamental de parvenir à un cessez-le-feu immédiat pour arrêter la tragédie à Gaza.

Face à l'échelle de gravité pour la sécurité régionale et internationale et au risque d'embrasement, nous devons raviver l'espoir suscité par l'adoption par le Conseil de la résolution 2712 (2023) du 15 novembre.

Aucun calcul n'est acceptable lorsqu'il s'agit de sauver les vies humaines. Le Gabon condamne fermement toutes les attaques qui visent les populations civiles et appelle toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'en tenir au respect de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Il est plus qu'urgent d'établir un cessez-le-feu humanitaire. Le Conseil se doit sans relâche de poursuivre les efforts dans ce sens afin de sauver les vies humaines, particulièrement celles des enfants, des femmes et des populations civiles dans Gaza et dans la région.

De même, nous devons insister pour que l'aide humanitaire soit acheminée sans entrave et en quantité suffisante, dans le respect du droit humanitaire. Nous redisons qu'il est impératif que tous les otages soient libérés. Nous redisons que la constitution de populations civiles en boucliers humains est inadmissible. Nous redisons qu'une action militaire de punition collective concernant des populations civiles est inacceptable. Nous redisons que le droit à la légitime défense d'Israël doit respecter le principe de proportionnalité, de distinction et de précaution.

Le Conseil de sécurité doit faire preuve de plus d'engagement en faveur de la reddition de comptes pour de graves violations du droit international depuis les attaques barbares du Hamas du 7 octobre, que mon pays a fermement condamnées.

Pour le Gabon, la solution au conflit israélo-palestinien est subordonnée à la reprise du dialogue et du processus de paix pour parvenir à la solution des deux États, coexistant de manière pacifique, sur la base de frontières internationalement reconnues. La solution des deux États doit être concrétisée sans plus attendre. Pour y parvenir, le dialogue et la négociation sont les canaux incontournables, avec un rôle central pour les Nations Unies.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé. Plus de deux mois se sont écoulés depuis l'attaque terroriste brutale du Hamas du 7 octobre, qui a coûté la vie à plus de 1 200 personnes en Israël, et dans le cadre de laquelle environ 250 personnes ont été enlevées, dont plus de la moitié sont toujours en captivité. Une fois de plus, nous condamnons catégoriquement les attaques terroristes du Hamas et d'autres militants et nous exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Depuis cette attaque, Gaza a sombré dans l'une des crises humanitaires les plus graves de la planète. Les rapports font état de plus de 17 000 Palestiniens tués, dont une majorité de femmes et d'enfants, et de milliers d'autres piégés sous les décombres des bâtiments détruits. Ces pertes en vies humaines sont effroyables. L'hiver approche à Gaza, et les rues et les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) débordent de personnes nouvellement déplacées qui, pour beaucoup, fuient pour la seconde fois. La plupart des produits de première nécessité ne sont pas disponibles. Pour reprendre les mots du Secrétaire général, le cauchemar de Gaza est une crise de l'humanité.

Le Japon prend très au sérieux l'invocation par le Secrétaire général de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, pour exhorter les membres du Conseil de sécurité à prévenir une catastrophe humanitaire et pour demander qu'un cessez-le-feu humanitaire soit déclaré, compte tenu des lourdes pertes humaines enregistrées en si peu de temps. Nous regrettons vivement qu'aucune aide humanitaire conséquente n'ait été acheminée depuis la fin de la pause humanitaire la semaine dernière. L'acheminement de produits de première nécessité uniquement par le point de passage de Rafah est bien loin d'être suffisant. Bien entendu, nous saluons le fait qu'Israël ait accepté d'ouvrir le point de passage de Kerem Shalom à des fins de contrôle

et d'inspection. La mise en place d'un mécanisme de suivi placé sous l'autorité de l'ONU est également essentielle.

Le Japon estime que le Conseil ne peut pas rester les bras croisés alors que la situation continue de se détériorer. Il est de notre responsabilité de résoudre immédiatement cette grave crise humanitaire. Par ailleurs, l'inquiétude quant aux risques de débordement en Cisjordanie, au Liban, en Syrie, en Iraq et en mer Rouge est de plus en plus vive. Cette situation pourrait très facilement embraser une région déjà très instable.

Dans ce contexte, la position du Japon est claire. Les préoccupations humanitaires doivent avoir la priorité absolue. Toutes les parties doivent respecter la résolution 2712 (2023). Il faut en outre que le Conseil parle d'une seule voix, quel que soit le langage employé, pour éviter que la situation humanitaire ne continue de se dégrader. En résumé, les hostilités doivent cesser immédiatement pendant une période qui permettra de mettre en place de véritables opérations humanitaires afin d'éviter une catastrophe humanitaire.

Seule la solution des deux États permettra aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre dans une paix sûre et durable. Aujourd'hui, cet objectif semble bien lointain. Gaza a été dévastée, reconstruire sera une tâche énorme et nous devons réfléchir aux dispositions politiques et sécuritaires qui seront d'application une fois les combats terminés. Mais même alors que la crise actuelle empreinte de désespoir bat son plein, nous ne devons pas oublier que la paix et la coexistence sont possibles.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé et des efforts qu'il déploie en vue de trouver une solution à la guerre qui fait rage entre l'État d'Israël et le Hamas.

La reprise des hostilités à la fin de la pause humanitaire négociée par l'État du Qatar et les États-Unis préoccupe vivement le Ghana. Nous jugeons également inquiétant que l'on ne s'attache pas à respecter l'esprit des pauses humanitaires et de l'obligation de préserver les vies et les infrastructures civiles, ce qui rend le cessez-le-feu humanitaire auquel a appelé le Secrétaire général encore plus nécessaire aujourd'hui. C'est pourquoi nous saluons la décision du Secrétaire général d'invoquer l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, qui ne l'a été qu'à quatre occasions au cours des plus de sept décennies d'histoire de l'ONU, la dernière fois en 1989.

Nous constatons que le conflit actuel entre Israël et le Hamas a malheureusement des conséquences néfastes considérables pour la population civile des deux côtés et a, par

conséquent, créé une grave crise humanitaire et provoqué une forte dégradation des conditions de sécurité non seulement à Gaza, mais aussi en Israël et dans les autres territoires palestiniens occupés. Il est regrettable que les civils et les non-combattants, en particulier ceux qui résident dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et dans les communautés israéliennes situées le long de la frontière avec Gaza, fassent les frais de la violence. Nous sommes préoccupés par le fait que la situation humanitaire, qui était déjà catastrophique à Gaza, s'est rapidement aggravée au cours des derniers jours. Malheureusement, l'utilisation d'armes lourdes et le bombardement de Gaza ont rendu extrêmement difficile l'accès des acteurs humanitaires à de nombreuses personnes déplacées, dont les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants, qui sont confrontés à d'immenses difficultés, notamment un accès limité aux services essentiels tels que les soins de santé, l'eau potable et l'électricité.

Le Ghana, à l'instar d'autres délégations, est préoccupé par la décision du Gouvernement israélien d'étendre ses opérations terrestres dans l'ensemble de la bande de Gaza. Cette décision met gravement en danger la vie de la population civile de ce territoire densément peuplé. Nous notons que la destruction d'infrastructures critiques, en particulier des écoles et des hôpitaux, exacerbe les souffrances des civils innocents pris entre deux feux. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général et tous les membres du Conseil de sécurité pour que les forces de sécurité israéliennes et le Hamas fassent de la protection des civils des deux côtés une priorité et prennent des mesures adéquates à cet égard, conformément aux principes du droit international humanitaire régissant l'utilisation licite de la force dans un conflit armé. La guerre en cours pose des problèmes d'ordre sécuritaire et humanitaire complexes qui requièrent une attention immédiate de la part du Conseil. Les préoccupations d'Israël et du peuple palestinien en matière de sécurité doivent être prises en compte.

La coopération internationale, les négociations diplomatiques directes et l'engagement d'Israël et de l'Autorité palestinienne à entamer un dialogue franc sont essentiels en vue de s'attaquer aux causes profondes du conflit et pour parvenir à une paix durable tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. La sécurité d'Israël et le droit inaliénable du peuple palestinien de disposer de sa patrie reposent sur un engagement renforcé en faveur d'une solution des deux États négociée, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale commune. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité exerçant une influence modératrice sur Israël et le Hamas à utiliser tous les moyens possibles pour répondre aux appels de la

communauté internationale en faveur de mesures conduisant à la paix et, à terme, à un règlement du conflit.

Pour terminer, nous réaffirmons notre conviction de longue date selon laquelle seule une approche globale et inclusive permettra de régler la question du Moyen-Orient.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil d'avoir organisé la présente séance à la demande opportune des Émirats arabes unis et de la Fédération de Russie. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé important.

La situation humanitaire à Gaza est épouvantable et sans précédent. Pour la première fois depuis le début de son mandat, et bien que le monde n'ait pas été épargné par de graves conflits ailleurs depuis lors, le Secrétaire général Guterres a invoqué l'Article 99 de la Charte des Nations Unies pour s'adresser au Conseil de sécurité. Nous saluons l'initiative du Secrétaire général, qui lance un nouvel appel pressant à un cessez-le-feu humanitaire à Gaza. Les appels au cessez-le-feu humanitaire émanant de la communauté internationale, de l'ONU, des acteurs humanitaires et de tous les membres du Conseil se sont multipliés à juste titre ces dernières semaines, après plus de deux mois de conflit. Un cessez-le-feu urgent est encore plus indispensable aujourd'hui depuis la reprise des hostilités. Le conflit a entraîné l'effondrement total et sans précédent du système humanitaire mis en place pour venir en aide aux civils à Gaza. Plus de 80 % des Palestiniens de Gaza ont été arrachés à leur foyer et sont de plus en plus privés du minimum nécessaire pour survivre. Ces conditions sont inacceptables.

Nous rappelons les efforts déployés par le Brésil au sein du Conseil dès le début de la crise, notamment pendant sa présidence. Notre projet de résolution (S/2023/773) a été soutenu par la grande majorité des membres du Conseil, mais a fait l'objet d'un veto de la part d'un membre permanent, comme ce fut le cas pour d'autres projets de résolution. Notre projet de texte appelait, entre autres, à des pauses humanitaires immédiates. S'il avait alors été adopté, des milliers de vies auraient été sauvées.

Le Brésil n'a pas ménagé ses efforts, se joignant à des initiatives internationales en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire et de la protection des civils. On nous rappelle constamment qu'il n'y a pas d'endroit sûr à Gaza. Cette affirmation sans cesse répétée et extrêmement inquiétante, à laquelle s'ajoute le bilan humain dévastateur et croissant du conflit, constitue un nouveau signal d'alarme pour le Conseil. Nous devons redoubler d'efforts et agir de

manière responsable pour remédier à la tragédie en cours. La situation humanitaire dramatique ne nous laisse pas d'autre choix : nous avons besoin d'un arrêt immédiat des hostilités, aussi longtemps que nécessaire, pour permettre une action humanitaire adéquate. Les dispositions de la résolution 2712 (2023), récemment adoptée par le Conseil, doivent être pleinement mises en œuvre, faute de quoi, nous, en particulier ceux qui sont responsables d'un échec, risquons d'être complices et d'être jugés très durement par l'histoire. Il est difficile d'exprimer la frustration que beaucoup d'entre nous continuent à ressentir. Ce sentiment de frustration n'est pas seulement dû à l'inaction du Conseil. Nous exhortons tous ceux qui ont le pouvoir d'influencer les principales parties prenantes à créer les conditions nécessaires à une action concrète du Conseil.

Une fois de plus, il convient de rappeler que les obligations découlant du droit international, et en particulier du droit international humanitaire, doivent être respectées dans le cadre de tout conflit. Nous rappelons qu'il est impératif d'agir conformément aux principes de distinction, de proportionnalité, de nécessité et d'humanité. La protection de la population civile et des infrastructures civiles est une obligation en vertu du droit international humanitaire, tout comme l'interdiction des déplacements forcés de civils ou de la prise d'otages. Nous demandons de nouveau que le Comité international de la Croix-Rouge puisse avoir accès aux otages. Tout cela s'applique malheureusement aux hostilités en cours à Gaza.

Il ne peut y avoir d'attitude politiquement et moralement justifiable face à la tragédie croissante de Gaza, si ce n'est d'œuvrer pour protéger les vies civiles dans l'immédiat et de maintenir la pression pour obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages encore en captivité. Nous, membres du Conseil de sécurité, avons maintenant plus qu'un impératif moral. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à cette catastrophe humanitaire. Ne pas le faire aboutirait probablement à un scénario dans lequel l'autorité et la légitimité du Conseil s'éroderaient encore plus, témoignant de son incapacité à remplir les fonctions qui sont les siennes en vertu de la Charte des Nations Unies, au détriment de la paix et de la sécurité mondiales, comme nous l'avons vu ces jours-ci.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous voterons pour le projet de résolution (S/2023/970) déposé par les Émirats arabes unis qui sera mis aux voix cet après-midi, et nous nous en portons coauteurs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Équateur.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de sa déclaration de ce matin et à réaffirmer l'appui de l'Équateur à son travail et à celui de l'ensemble du système des Nations Unies en cette période difficile.

Mercredi dernier, pour la première fois en plus de 30 ans, l'Article 99 de la Charte a été invoqué, lequel permet au Secrétaire général d'attirer l'attention du Conseil sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a agi de la sorte face à l'ampleur des pertes humaines enregistrées à Gaza et en Israël au cours des deux mois écoulés depuis les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre. Il a agi ainsi en raison de la détérioration rapide de la situation et dans le but d'éviter un effondrement total et une catastrophe susceptibles d'avoir des conséquences irréversibles pour la paix et la sécurité dans la région.

L'Équateur a clairement condamné avec force et sans ambiguïté les attaques terroristes injustifiables et odieuses perpétrées par le Hamas, et a exigé que tous les otages soient libérés immédiatement et sans condition. Nous l'avons fait à plusieurs reprises, dans cette instance et dans d'autres, et nous le faisons à nouveau aujourd'hui. Nous avons aussi rappelé très clairement que le peuple palestinien jouissait du droit inaliénable à disposer de lui-même et nourrissait des aspirations légitimes à vivre dans la sécurité, la liberté, la justice, avec la possibilité de s'épanouir dans la dignité.

Nous avons exprimé notre solidarité avec Israël et la Palestine, parce que toutes les vies sont précieuses, parce que nous pleurons tous les morts et parce que rien ne saurait justifier la souffrance et la mort de civils innocents. Nous avons souligné qu'Israël avait le droit de défendre sa population et l'obligation inéluctable de respecter les principes consacrés par le droit international et le droit international humanitaire dans l'exercice de ce droit. Nous nous sommes également élevés contre l'utilisation, par le Hamas, de civils comme boucliers humains. En bref, notre position est claire et repose sur le droit international et sur la défense de la vie et de la dignité humaines. Tels sont les principes qui nous guident sur cette question et sur toutes les autres, sans deux poids, deux mesures.

Conformément à ces principes, et en réponse à l'appel du Secrétaire général, nous pensons que l'instauration d'un cessez-le-feu humanitaire est absolument nécessaire pour remédier à la terrible situation qui prévaut à Gaza et pour réduire le risque d'une propagation de la violence dans la région.

Malheureusement, aucune action du Conseil ne peut rendre la vie à celles et ceux qui l'ont perdue. Mais nous pouvons essayer d'éviter de nouvelles souffrances, de nouvelles douleurs et de nouveaux décès. Chaque jour, chaque minute et chaque seconde compte, parce que chaque vie compte.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité.

Qu'il me soit à présent permis de m'exprimer en arabe, ma langue maternelle, au nom du Groupe des États arabes.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je fais aujourd'hui cette déclaration au nom du Groupe des États arabes. Je voudrais rappeler l'histoire et rappeler à tous et à toutes que l'Organisation des Nations Unies, où je m'exprime aujourd'hui, est née des immenses souffrances endurées par l'humanité pendant la Seconde Guerre mondiale, et ce, afin d'éviter que de telles souffrances ne se reproduisent. Les États Membres fondateurs se sont attachés, dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, à énoncer le but le plus noble de l'Organisation et le devoir suprême du Conseil de sécurité :

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre [...] à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine [...] et à ces fins [...] à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Les mondes arabe et musulman, toutes les nations éprises de paix et de justice et tous les individus dotés d'une conscience vivante portent un regard furieux et accusateur sur le rôle joué par l'Organisation et le Conseil, en particulier dans le contexte de la catastrophe humanitaire sans précédent qui frappe le peuple palestinien non armé. Oui, ils portent un regard accusateur et critique face à l'absence de justice, d'égalité et d'équité, tandis que le Conseil se montre incapable, depuis deux mois, de s'acquitter de son devoir et de parvenir à un cessez-le-feu. Malheureusement, certains de ses membres font obstacle au cessez-le-feu, ce qui constitue un précédent grave qui aura des répercussions, si ce n'est déjà le cas, sur la crédibilité de l'ONU dans la gestion des crises actuelles et futures.

Aujourd'hui débute le troisième mois de la guerre contre Gaza, qui a entraîné jusqu'à présent la mort de plus

de 17 000 Palestiniens innocents et non armés. Soixante-dix pour cent des victimes sont des femmes et des enfants. Ces chiffres mettent en lumière le caractère fallacieux des affirmations selon lesquelles la guerre est menée contre un groupe armé. Il s'agit malheureusement d'une guerre synonyme de châtement collectif et de génocide contre le peuple palestinien. Cette guerre a entraîné la destruction de plus de 60 % des bâtiments et des installations résidentielles de la bande de Gaza. Elle a également détruit et endommagé plus de 339 établissements d'enseignement, 26 hôpitaux, 56 établissements de santé, 20 installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, 121 bureaux gouvernementaux, 56 ambulances et 100 mosquées, sans compter qu'elle a pris pour cible l'ONU elle-même, qui n'a pas été épargnée par le massacre, puisque plus de 130 membres de son personnel ont été tués.

Au nom de tous les Arabes, je tiens à saluer l'intégrité et la bravoure des nombreux membres du personnel des Nations Unies, que ce soit dans le Territoire palestinien occupé ou au Siège, sous la direction du Secrétaire général António Guterres. Je les félicite de s'acquitter de leurs tâches et de leurs devoirs et de déployer des efforts honnêtes pour venir en aide au peuple palestinien. Je salue également leur bravoure et leur sincérité dans la défense des valeurs de cette organisation bien établie, malgré les attaques criminelles dont ils font l'objet et malgré les difficultés que leur impose Israël, Puissance occupante, qui entrave leur travail, et malgré la campagne de diffamation et de terrorisme dont ils sont la cible.

Le Groupe des États arabes appuie résolument le personnel des Nations Unies dont il salue l'intégrité, notamment celle d'António Guterres, de Philippe Lazarrini, de Lane Hastings, de Sima Bahous, de Martin Griffiths et de Tor Wennesland. Nous resterons solidaires d'eux tant qu'ils continueront de s'acquitter de leurs devoirs et de protéger les valeurs de l'ONU.

Le Groupe des États arabes souhaite faire savoir officiellement à tous les membres du Conseil que l'agression israélienne a entraîné le déplacement de plus de 1,5 million de Palestiniennes et de Palestiniens à l'intérieur de la bande de Gaza. Quatre-vingt-cinq pour cent des habitants de Gaza ont été déplacés de force et contraints de vivre dans des conditions très difficiles dans des installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, des écoles, des hôpitaux et des espaces découverts. Leur situation est le résultat des pires crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui, malheureusement, ont clairement pour but d'éliminer le peuple palestinien et de réduire sa cause à néant.

En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, les crimes commis par les colons se multiplient, sous la protection de l'armée israélienne. Nous sommes aujourd'hui témoins du massacre systémique du peuple palestinien. Depuis octobre, plus de 250 personnes sont tombées en martyrs en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, sans compter les nombreuses personnes déplacées à cause de l'expansion des colonies, de la confiscation d'habitations, de la destruction d'installations et des attaques criminelles perpétrées par les colons. Le Groupe des États arabes rappelle officiellement que cette agression brutale inclut également des attaques répétées contre la Syrie et le Liban, qui ont notamment visé des villages considérés comme sûrs dans le sud du Liban, ainsi que l'armée libanaise et les journalistes qui rapportent les faits. Le tout sous des prétextes fallacieux, d'une manière qui risque d'entraîner l'ensemble de la région dans une vaste confrontation.

Le Groupe des États arabes appelle le Conseil de sécurité à respecter ses obligations et à prendre ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et, dans ce contexte, l'appelle à exiger un cessez-le-feu humanitaire immédiat, conformément au projet de résolution S/2023/970 présenté par les Émirats arabes unis, pour mettre un terme à l'effusion de sang. C'est l'occasion pour le Conseil de sauver ce qu'il reste à sauver, après plus de 60 jours de guerre.

Nous appelons également le Conseil à remédier de toute urgence à la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza. Les Émirats arabes unis, membre arabe du Conseil, ont présenté un projet de résolution humanitaire visant à accroître l'acheminement, par tous les points de passage, d'aide humanitaire aux civils Palestiniens non armés.

Le Groupe des États arabes souligne une fois de plus qu'exiger un cessez-le-feu, ouvrir les points de passage et permettre l'acheminement de l'aide humanitaire n'est pas un acte de pitié ou de compassion, mais un droit des civils consacré par les instruments internationaux et les principes reconnus en matière de droits humains. Il s'agit également d'une obligation politique, juridique et morale pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble.

Ce sont les Arabes qui ont fait le premier pas dans les efforts de paix avec Israël et qui, depuis des décennies, expriment leur attachement à une solution politique, malgré le refus d'Israël de répondre aux appels à la paix, malgré les crimes répétés d'Israël contre les civils et malgré la montée en puissance de l'extrémisme idéologique en Israël. Les Arabes restent attachés à la paix parce qu'ils sont bien conscients, en tant que peuple civilisé, que

la violence ne mènera pas à la paix et que le génocide ne viendra pas à bout de la cause d'un peuple. Le dialogue et la coexistence pacifique sont le seul moyen de parvenir à la stabilité dans la région. C'est ce qui nous motive, une fois que cette guerre destructrice aura pris fin, à nous engager à reprendre le processus politique dès que possible pour parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient par la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je fais la présente déclaration au nom des membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), à savoir les Émirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman, l'État du Qatar et l'État du Koweït.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance, et nous remercions le Secrétaire général de sa participation précieuse.

Compte tenu de l'évolution dangereuse de la situation dans la bande de Gaza, les États membres du CCG condamnent l'agression israélienne. Nous considérons qu'Israël est légalement responsable de cette agression prolongée, en particulier contre des civils innocents, principalement des femmes et des enfants, qui a fait des milliers de morts dans la bande de Gaza, en violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire. Les États membres du CCG rejettent toute justification et toute excuse faisant passer l'agression israélienne pour un acte de légitime défense.

Les États membres du CCG appellent la communauté internationale à prendre les mesures qui s'imposent conformément au droit international pour répondre aux pratiques illégales du Gouvernement israélien et à la politique de peine collective infligée aux habitants de la bande de Gaza. Le peuple palestinien frère doit bénéficier d'une protection internationale. Nous rejetons également toute mesure israélienne entraînant le déplacement forcé des habitants de Gaza. Les États membres du CCG condamnent les attaques ciblées des forces d'occupation contre les infrastructures et les installations civiles, notamment les hôpitaux, les écoles et les camps de réfugiés, ainsi que le meurtre de journalistes et les attaques contre les installations internationales et le siège du Comité qatari pour la reconstruction de Gaza. Nous soulignons que le blocus israélien est contraire au droit international humanitaire et à la résolution 2417 (2018), qui condamne le refus illicite de l'acheminement de l'aide humanitaire et l'utilisation de la famine des civils comme méthode de guerre.

Les États membres du CCG saluent la médiation fructueuse entreprise par l'État du Qatar en collaboration avec la République arabe d'Égypte et les États-Unis, qui a permis d'aboutir à une trêve humanitaire, laquelle a été étendue, à l'échange d'otages et à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous déplorons la fin de la trêve et l'intensification des attaques israéliennes dans le sud de Gaza, qui menacent la vie de millions de personnes déplacées. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le manque de ressources, la pénurie de carburant et l'insécurité empêchent de nombreux organismes humanitaires et des Nations Unies de mener à bien leurs activités.

Nous nous félicitons de la résolution 2712 (2023), qui appelle à l'instauration urgente et prolongée de pauses et de corridors humanitaires dans l'ensemble de la bande de Gaza. Nous appelons à son application intégrale. Nous attendons avec impatience la mise en place d'un mécanisme de suivi approprié.

Nous saluons également l'initiative du Secrétaire général d'adresser une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2023/962) en vertu de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, appelant le Conseil à déclarer un cessez-le-feu humanitaire urgent. Le Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies, doit réclamer un cessez-le-feu humanitaire immédiat et exiger des parties qu'elles respectent leurs obligations en vertu du droit international et du droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne la protection des civils. Nous appelons donc le Conseil à adopter aujourd'hui le projet de résolution présenté par les Émirats arabes unis au nom du Groupe des États arabes (S/2023/970). Les États membres du CCG appellent en outre à un cessez-le-feu immédiat et à l'acheminement sans entrave des secours et de l'aide humanitaire, ainsi que des produits de première nécessité, à toutes les personnes dans le besoin dans la bande de Gaza. Des mesures doivent être prises pour accélérer l'acheminement direct de l'aide et fournir de l'électricité, de l'eau, du carburant, de la nourriture et des médicaments.

Les États membres du CCG ont apporté des secours et une aide humanitaires d'urgence à nos frères et sœurs gazaouites, ainsi qu'un soutien financier continu pour répondre aux besoins humanitaires et soutenir les activités de l'ONU, et en particulier celles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), compte tenu de ses besoins croissants et de son rôle crucial, surtout après les attaques israéliennes contre ses installations et son personnel. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à accroître immédiatement sa contribution aux appels humanitaires de l'UNRWA et de l'ONU.

Les États membres du CCG réaffirment leur position inchangée quant au caractère central de la question palestinienne, à la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne, ainsi qu'à leur attachement à la souveraineté du peuple palestinien sur tous les territoires palestiniens occupés depuis juin 1967 et à la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous soutenons également les droits des réfugiés, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions de la légitimité internationale. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour régler le conflit d'une manière qui garantisse tous les droits légitimes du peuple palestinien frère. Dans ce contexte, les États membres du CCG soutiennent l'initiative du Royaume d'Arabie saoudite, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes visant à relancer le processus de paix au Moyen-Orient, en coopération avec la République arabe d'Égypte et le Royaume hachémite de Jordanie. De plus, nous appelons le Conseil de sécurité à adopter une résolution pour reconnaître à l'échelle internationale l'existence d'un État palestinien indépendant, qui deviendrait un Membre à part entière de l'ONU.

Pour conclure, nous saisissons la présente occasion pour réaffirmer que les États du CCG se tiennent aux côtés du peuple palestinien frère dans l'épreuve qu'il traverse, et appuient la résistance qu'il mène sur sa terre. Nous lui exprimons également notre pleine solidarité en vue de l'obtention de tous ses droits légitimes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je m'exprime au nom du Bangladesh, de la Malaisie, des Maldives, de la Namibie, du Timor-Leste, de la Türkiye et de mon pays, l'Indonésie.

En un automne, le monde a assisté, sans rien faire, à la mort de plus de 16 000 personnes à Gaza. Des familles et des générations entières ont été détruites, plus de 6 000 enfants ont été tués. « Conditions apocalyptiques », tels sont les mots utilisés récemment pour décrire la situation à laquelle les femmes et les enfants innocents de Gaza sont confrontés. Dire que cela pèse sur notre conscience collective est un euphémisme. Si nous n'agissons pas, l'histoire nous jugera complices de crimes contre l'humanité. Lorsque le monde s'était engagé, il y a plus de 75 ans, à ce que de telles horreurs ne se reproduisent pas, il n'était pas question de races ou de groupes religieux spécifiques ; il s'agissait de protéger tous les habitants de la planète, de préserver l'humanité.

Nous souscrivons pleinement à la lettre adressée récemment par le Secrétaire général aux membres du Conseil de sécurité (S/2023/962), dans laquelle il demande un cessez-le-feu humanitaire. Lors du débat public du Conseil du 24 octobre (voir S/PV.9451), nous avons souligné qu'un cessez-le-feu immédiat était indispensable pour mettre fin aux atrocités et à la détérioration de la situation humanitaire. C'est le moins que le Conseil puisse faire s'il veut vraiment défendre les droits humains et notre humanité. C'est pourquoi nous serons fiers de coparrainer le projet de résolution sur un cessez-le-feu humanitaire. Nous demandons au Conseil de l'adopter aujourd'hui. À cet égard, je souhaite faire trois observations.

Tout d'abord, je demande au Conseil de faire preuve de compassion envers l'humanité. Il doit se concentrer sur les civils innocents, les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Combien de vies, combien d'enfants devons-nous encore sacrifier ? Combien d'autres personnes doivent mourir avant que cet assaut implacable ne cesse ? 20 000, 50 000, 100 000 ? Le Conseil doit écouter l'appel de la communauté internationale qui lui demande de faire cesser les attaques contre les femmes et les enfants à Gaza et de laisser entrer une aide humanitaire adéquate dans l'ensemble de la zone.

Ensuite, les risques de débordement du conflit peuvent avoir des conséquences non seulement régionales mais aussi internationales. La situation à Gaza est diffusée à longueur de journée, sans censure, par l'entremise des médias sociaux et des canaux de communication électroniques. Le monde assiste avec horreur à la mort de femmes et d'enfants, victimes innocentes d'un conflit dévastateur. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser des éléments radicaux prendre les armes dans différentes parties du monde, ni même de radicaliser les modérés.

Enfin, nous réaffirmons notre attachement à la pleine application du droit international et du droit international humanitaire. Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures dans la manière dont nous faisons respecter le droit international, le droit international humanitaire et l'obligation de rendre des comptes. Ces principes doivent s'appliquer de la même manière à tous les pays, grands ou petits. Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures en matière d'humanité. Pour ces raisons, nous appelons les membres du Conseil à faire ce qu'il faut. Ils doivent mettre un terme aux actes inhumains contre les Palestiniens et écouter leur conscience. Choisissons la paix plutôt que le conflit, la compassion plutôt que la cruauté et l'unité plutôt que la division. Œuvrons en faveur de l'instauration de la paix en Palestine et en Israël. Attaquons-nous aux causes profondes et faisons en sorte que la solution des deux États devienne une réalité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à Mme Samson.

M^{me} Samson (*parle en anglais*) : L'Union européenne soutient l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité pour qu'il agisse afin d'éviter une catastrophe humanitaire à Gaza et l'effondrement du système humanitaire dans cette zone. Il faut agir de toute urgence pour garantir la protection de tous les civils. L'Union européenne déplore le nombre élevé de victimes civiles, dont la majorité sont des femmes et des enfants. Nous saluons les efforts considérables déployés par l'ONU et tous les acteurs humanitaires pour apporter une aide vitale dans des conditions extrêmement difficiles. Nous déplorons le décès d'un nombre sans précédent de membres du personnel des Nations Unies et d'autres travailleurs humanitaires, qui ont payé le prix ultime. Il est d'une importance fondamentale que toutes les parties respectent pleinement le droit international et le droit international humanitaire. Nous demandons instamment à toutes les parties de respecter ces principes et rappelons que les violations du droit international ne doivent pas rester impunies.

L'Union européenne demande l'application urgente de la résolution 2712 (2023) et soutient l'appel qui y est lancé en faveur de pauses humanitaires urgentes et prolongées et de corridors dans l'ensemble de la bande de Gaza pendant un nombre suffisant de jours pour permettre, conformément au droit international humanitaire, un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave. La population civile a désespérément besoin de plus de denrées alimentaires, d'eau, de carburant, d'électricité et de soins médicaux, ainsi que d'abris sûrs. Nous regrettons que depuis la fin de la pause humanitaire, la quantité d'aide autorisée à entrer à Gaza ait diminué, alors que les niveaux étaient déjà insuffisants. Il est urgent de rétablir l'accès à ces produits de première nécessité, dans un volume suffisant, pour répondre aux besoins immenses. De plus, nous appelons à la mise en place de couloirs supplémentaires pour acheminer une aide essentielle à Gaza. L'Union européenne est prête à poursuivre son appui et a déjà porté son aide humanitaire à plus de 100 millions d'euros. L'Union européenne et ses États membres continueront de travailler en étroite collaboration avec les partenaires internationaux, l'ONU et d'autres organismes, ainsi qu'avec les pays de la région.

Rien ne saurait justifier la terreur. L'Union européenne a condamné avec la plus grande fermeté les attaques terroristes cruelles et aveugles commises par le Hamas en Israël. Israël a le droit de se défendre conformément au droit international et au droit international humanitaire. Tous les otages doivent être libérés immédiatement, et le Comité international de la Croix-Rouge doit avoir accès à eux et être autorisé à leur apporter l'appui médical nécessaire.

L'Union européenne poursuit ses efforts aux côtés de ses partenaires pour empêcher une escalade dans la région et continue de dialoguer avec Israël et l'Autorité palestinienne, ainsi qu'avec d'autres partenaires régionaux et internationaux à cette fin. Nous demandons à tous les acteurs de la région de s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber davantage la situation. L'Autorité palestinienne doit être soutenue par tous les membres de la communauté internationale et revitalisée afin de pouvoir à nouveau gouverner Gaza en tant qu'organe de gouvernance palestinien légitime en charge de l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Des institutions palestiniennes démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits humains, sont essentielles pour le peuple palestinien.

L'Union européenne déplore la recrudescence des violences extrémistes commises par les colons en Cisjordanie et rappelle à tous qu'Israël a le devoir de protéger les civils en Cisjordanie, de faire rendre des comptes aux

auteurs de ces actes et de veiller à ce que les Forces de défense israéliennes interviennent. En outre, conformément à l'engagement de l'Union européenne d'appliquer la résolution 2334 (2016), et rappelant que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et risquent de rendre impossible la solution des deux États, l'Union européenne réaffirme sa ferme opposition à la politique de colonisation d'Israël et aux mesures prises dans ce cadre. L'Union européenne souligne que la seule solution pérenne permettant de garantir la sécurité au Moyen-Orient est la paix. Elle est prête à contribuer à la relance d'un processus politique sur la base de la solution des deux États, y compris par l'initiative de la Journée pour la paix. Nous nous félicitons des initiatives diplomatiques en faveur de la paix et de la sécurité et sommes favorables à la tenue prochaine d'une conférence internationale sur la paix.

La séance est levée à 12 h 40.